



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS**  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 19 mars 2024**

**Date de convocation : 12 mars 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**  
**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2024/21 portant signature du Nouveau Contrats de ville « Quartiers 2030 »**

**Membres présents (50 titulaires et 2 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, GOBERT Didier (S), DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, GODELIEZ NICAISE Véronique

**Membres excusés (8) :**

PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine, GERARD Jean-Claude, GOURAUD Francis, JUMEAUX Stéphane, PLATEAU Marc

**Membres absents (3) :**

LOIGNON Laurent, TRIoux COURBET Sandrine, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (11) :**

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, MATON Audrey à DOYER Claude, RICHOMME Liliane à RIQUET Alain, THUILLEZ Martine à BONIFACE Didier, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, GERARD Pascal à BACCOUT Fabrice, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal, HAVART Ludovic à Bruno VILLAIN

**Secrétaire de séance : DÉPREZ Marie-Josée**

## Délibération 2024/21 portant signature du Nouveau Contrats de ville « Quartiers 2030 »

La politique de la ville est une politique nationale et locale de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires appelés « quartiers prioritaires », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

La Mise en œuvre de cette politique se traduit par la signature d'un contrat de ville issu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avec, entre autres, la ville de CAUDRY.

Les contrats de ville 2015/2020 prorogés jusqu'en 2023 étant arrivés à échéance, laissent place à une nouvelle génération 2024 – 2030, baptisés « Engagements quartiers 2030 ».

Les objectifs de ces nouveaux contrats de ville sont fixés par une circulaire du 31 août 2023. Celle-ci prévoit la simplification et l'accélération de l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, des réponses de qualité aux attentes de ces derniers, notamment en termes de sécurité, d'écologie du quotidien et d'accès à tous les services publics, ainsi que la mobilisation maximale des acteurs publics, et un rôle de l'État plus lisible.

*Vu le contrat de ville 2024-2030 en annexe,*

*Considérant le caractère évolutif du contrat en raison des évaluations intermédiaires prévues,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée autorise le Président à signer le contrat de ville 2024-2030 pour le compte de la CA2C ainsi que tout document y afférant et précise que cette signature n'engera aucune participation financière de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.**

Annexe(s) -

Le Contrat de ville 2024-2030

<p>La secrétaire de séance, Marie-Josée DEPREZ </p> <p><b><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></b></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 22/03/2024 Publication le 22/03/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON </p> 
---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CAUDRY**

# PROJET CONTRAT DE VILLE CAUDRY

2024 - 2030

Quartiers 2030





## CONTRAT DE VILLE

### CAUDRY

### Sommaire

<b>1° Un nouveau contrat de ville ? Cadre et enjeux .....</b>	<b>5</b>
1.1. LE CADRE NATIONALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	5
1.2. CAUDRY ET SON QPV : CENTRE-VILLE / GAMBETTA .....	7
1.3. UN QPV MARQUE PAR DES FRAGILITES PERSISTANTES.....	9
1.3.1. Des enjeux démographiques.....	10
1.3.2. Des enjeux liés au logement.....	11
1.3.3. Des enjeux économiques .....	12
1.3.4. Composition sociale, parcours scolaire, études et emploi : des difficultés persistantes.....	12
1.4. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU PRECEDENT CONTRAT DE VILLE.....	15
1.4.1. Collaboration et implication des partenaires clés du contrat ville.....	15
1.4.2. Rappel de la méthodologie évaluative employée .....	15
1.4.3. Gouvernance, pilotage et moyens humains : une insuffisance des moyens opérationnels .....	17
1.4.4. Animation du contrat de ville : un pilotage limité et insuffisant à la mobilisation pérenne de l'ensemble des parties prenantes .....	18
1.4.5. Rappel des axes privilégiés du contrat de ville 2015-2020 .....	20
1.4.6. Mobilisation du droit commun : un relais de la politique de la ville .....	21
1.4.7. Les conseils citoyens .....	22
1.4.8. Stratégie de soutien à la vie associative : un tissu riche et diversifié, véritable support du projet .....	24
1.5. LA CONCEPTION CONCERTEE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 ... ;.....	25
1.5.1. Mise en place de la démarche .....	25
1.5.2. Analyse des résultats de la consultation .....	26
1.5.3. Synthèse des consultations et des commissions .....	27

<b>2° Un nouveau contrat de ville : quelles orientations ?</b> .....	28
2.1. LES GRANDES THEMATIQUES « QUARTIERS 2030 » .....	28
2.2. L'EDUCATION, LA JEUNESSE ET LA SANTE.....	30
2.2.1. L'éducation et la jeunesse .....	30
2.2.2. La Santé .....	31
2.3. L'EMPLOI ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE .....	32
2.3.1. L'emploi .....	32
2.3.2. La transition écologique et le logement .....	34
2.4. LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE .....	36
<b>3° Un nouveau contrat de ville : quelles ambitions pour réussir ?</b> .....	38
3.1. L'ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN .....	38
3.2. LA PARTICIPATION DES HABITANTS RENOUVELEE .....	39
3.3. LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE .....	41
3.4. L'EVALUATION ;.....	43
3.4.1. Les objectifs de l'évaluation du contrat de ville .....	43
3.4.2. Evaluation du contrat de ville : aspects méthodologiques .....	43
3.4.3. L'évaluation du droit commun .....	44
<b>4° Un engagement de tous</b> .....	49
4.1. ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES .....	49
4.2. FOCUS SUR LES CONSULTATIONS CITOYENNES .....	55
4.3. LES SIGNATURES .....	61

## 1° Un nouveau contrat de ville : pour quoi faire ?

### 1.1. Le cadre national de la politique de la ville

La politique de la ville désigne les actions mises en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette démarche s'est structurée au fil du temps, avec des réformes significatives telles que la loi dite « Lamy », de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

#### ***La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite Lamy***

Cette loi, issue des réflexions du Comité interministériel des villes (CIV) réuni sous la présidence du Premier ministre en février 2013, vise à concentrer les efforts de la politique de la ville sur un nombre réduit de territoires en mettant l'accent sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres. Environ 1 200 quartiers prioritaires sont désignés sur la base d'un critère unique, la concentration de la pauvreté, tandis qu'un observatoire national de la politique de la ville est créé pour mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement. Cette loi inscrit également le principe de la co-construction de la politique de la ville avec les habitants, et prévoit un contrat de ville unique mobilisant l'ensemble des politiques publiques (sécurité, éducation, emploi, justice, transport, santé, etc...) afin de poursuivre l'objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants et de développement de la mixité sociale.

Le texte prévoit par ailleurs de prolonger le plan de rénovation urbaine et d'en faire un des leviers prioritaires au travers d'un budget de 5 milliards d'euros confié à l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

#### ***La circulaire du 31 août 2023***

La circulaire du 31 août 2023 renforce cette dynamique en fixant un cadre méthodologique pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville, baptisés "Engagements quartiers 2030".

Ces contrats visent à simplifier et accélérer l'action publique tout en apportant des réponses de qualité aux attentes des habitants autour de 3 objectifs :

- Simplifier et accélérer l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- Apporter des réponses de qualité aux habitants notamment sur les sujets de sécurité, d'écologie du quotidien et de l'accès aux services publics
- Optimiser la mobilisation des acteurs publics, notamment du droit commun, tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.

La circulaire précise également le calendrier de mise en œuvre de ce projet. Il est demandé aux partenaires des contrats de ville 2024-2030 d'engager les travaux d'élaboration à partir de l'automne 2023 sur la base de la nouvelle géographie prioritaire adoptée à l'horizon fin 2023 – début 2024.

Cette circulaire réaffirme la volonté de l'exécutif de voir les partenaires assurer une articulation fine entre les différents dispositifs de la politique de la ville, les dispositifs de droit commun et inclure l'ensemble des partenaires publics et privés. De plus, une attention particulière sera portée à l'investissement dans ces quartiers, avec des modalités améliorées de soutien aux projets portés par les acteurs associatifs. Elle instaure une souplesse dans l'identification des zones urbaines prioritaires par la création des « poches de pauvreté » qui permettent, même hors-QPV, d'y allouer des crédits et de répondre aux besoins des populations vulnérables.

### ***Conclusions du Comité Interministériel des Villes (CIV) d'octobre 2023 & la circulaire du 28 décembre 2023***

Le Comité interministériel des villes (CIV) est une instance gouvernementale dédiée à l'application de politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires. Composé de plusieurs ministres et acteurs administratifs clés, le CIV participe à la coordination des actions gouvernementales dans ces quartiers et fixe les orientations stratégiques. Il propose de nouvelles mesures pour promouvoir la cohésion sociale et territoriale, favoriser l'insertion professionnelle, améliorer l'éducation, la sécurité, le logement, la santé, ainsi que d'autres enjeux spécifiques aux quartiers prioritaires.

En octobre 2023, le CIV s'est réuni et a statué sur les 4 grandes orientations de la politique de la ville qui doivent guider et encadrer l'élaboration des nouvelles contractualisations :

- 1) Transition écologique
- 2) Politique de la ville agile
- 3) Plein emploi
- 4) Accessibilité des services publics

Enfin, la circulaire du 28 décembre 2023 insiste sur l'importance de faire de la mixité sociale la priorité des politiques d'attribution de logements sociaux dans les QPV. Cette circulaire enjoint les préfets à adapter l'offre de logements sociaux en encourageant la diversification des typologies de logements et la rénovation du parc privé. Elle souligne ainsi la volonté du gouvernement de promouvoir la mixité sociale dans ces quartiers en favorisant l'accès à un logement de qualité pour tous.

## **1.2. La Ville de Caudry et le quartier prioritaire Centre-ville – Gambetta**

Caudry se situe dans le département du Nord, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Cambrai. Deuxième commune de l'arrondissement de Cambrai de par sa population (14 070 habitants au dernier recensement en 2021), la ville de Caudry est chef-lieu de canton. Caudry fait partie de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C), regroupant 46 communes et 64 000 habitants.

La commune compte près de 900 établissements dont 416 employeurs et 5 280 salariés. La ville s'est développée depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle autour de l'industrie textile, notamment par la fabrication de la dentelle et de la broderie mécanique, activités phares qui fondent encore aujourd'hui son identité.

Avec le déclin de l'industrie textile dès la fin des 30 glorieuses, le tissu économique de la ville s'est progressivement diversifié autour de l'agro-alimentaire, des cosmétiques ou encore de l'imprimerie. Le nombre d'emplois a cependant durement chuté, et la

ville présente aujourd'hui une situation économique préoccupante avec 20 % de chômeurs parmi les actifs de 15-64 ans (contre 9,5 % au plan national)<sup>1</sup>.

Au sein de la Ville, le quartier Centre-Ville Gambetta et ses 2170 habitants (périmètre QPV 2014, soit 15 % de la population communale) présente des caractéristiques de fragilités majeures de nature à justifier son inscription en tant que Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville :

- Un habitat ancien et dégradé où vivent des propriétaires vieillissants et des locataires en situation d'extrême précarité.
- Un revenu médian annuel très faible autour de 9 900 euros.

À noter que les quartiers Maupassant et Bois Thierry, cœur de cible du projet de rénovation urbaine visé par le projet ANRU, ne sont pas inclus dans le périmètre du QPV mais dans un quartier de veille active.

La nouvelle géographie prioritaire du contrat de ville 2024-2030 est amenée à s'élargir aux rues suivantes :

- Rue de Cambrai
- Rue Henri Dunant
- Rue Edmond Bricout
- Rue Edgard Quinet
- Eco-Quartier Guy Bricout
- Rue Jean Moulin
- Rue de la République
- Place Ernest Plet
- Rue Négrier
- Rue Léon Blum
- Rue de Dunkerque
- Rue du Cateau
- Rue Ferrer
- Rue Plez-Postry

---

<sup>1</sup> Insee, RP, exploitation principale 2020



Ce territoire est marqué par un cumul de défis socio-économiques, exacerbant les inégalités et les obstacles à l'épanouissement des habitants. Les indicateurs démographiques témoignent d'une population confrontée à des taux de chômage élevés, à une précarité résidentielle prononcée, ainsi qu'à des conditions de vie souvent précaires. Sur le plan économique, l'accès à l'emploi et la création d'activités viables demeurent des défis majeurs, entravant le dynamisme économique local. Parallèlement, les problématiques sociales telles que l'accès aux services de santé, à l'éducation pour tous ainsi qu'à des espaces de vie sécurisés sont au cœur des enjeux. Dans ce contexte, une approche holistique et concertée s'avère indispensable pour agir face à ces fragilités persistantes.

### **1.3.1. Des enjeux démographiques :**

#### **➤ Une légère décroissance démographique**

On observe une légère décroissance de la population dans le quartier prioritaire de Caudry – Centre-ville – Gambetta (-1,3% entre 2013 et 2018), néanmoins similaire à la tendance observée sur le territoire intercommunal (-1,5% entre 2013 et 2018) et régional (-1,3% entre 2013 et 2018). Cette tendance s'observe dans une moindre mesure sur l'ensemble des Quartiers prioritaires de France métropolitaine (-0,6% entre 2013 et 2018).

#### **➤ Une fracture dans la pyramide des âges**

Il est observé sur la structure démographique du QPV une forte proportion de populations jeunes (1/3 de la population a moins de 25 ans) et une tendance au vieillissement (près de 20 % de la population a plus de 60 ans et l'indice d'évolution des générations âgées indique une tendance au vieillissement).

Cette double composante soulève des questions quant aux besoins spécifiques de ces populations avec des questions autour de l'inclusion sociale des jeunes et la lutte contre l'échec scolaire ainsi que le développement d'une offre de garde pour la petite et moyenne enfance. S'agissant des populations vieillissantes, à l'horizon des 15 prochaines années, une part importante de la population communale dépassera les 75 ans posant des problématiques majeures en matière d'autonomie, d'accès à la santé et de lutte contre l'isolement résidentiel (l'indice d'évolution des

générations âgées s'établit à 2,5 – indiquant que les 60-74 ans sont 2,5 fois plus nombreux que les 75 ans et plus).

➤ **La monoparentalité, un terreau de fragilité sociale en développement**

Le quartier centre-ville Gambetta est fortement marqué par la part des familles monoparentales. Celles-ci constituent 54,6 % des familles résidant sur ce secteur géographique (+4,4% depuis 2016). Ce seuil est supérieur de 25 points, comparativement à la part représentative des familles monoparentales en France, mais également comparativement au seuil intercommunal (30,2%). Cela singularise l'action publique nécessaire sur notre territoire communal alors même que la monoparentalité est un amplificateur des difficultés sociales : difficulté d'accès à l'emploi, modes de garde des enfants en bas âge, offre de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire, accès à la santé etc.

**1.3.2. Des enjeux liés au logement :**

On observe sur le territoire du QPV que 37% des ménages sont composés d'une seule personne. Par ailleurs, le nombre moyen de personnes par ménage se situe légèrement au-dessus des standards de la France Métropolitaine (2,3 sur le QPV contre 2,2 en France métropolitaine), suggérant ainsi une légère sur-représentation des ménages de plus de 4 personnes (18% sur le QPV contre 17% en France métropolitaine).

➤ **Caractéristiques des logements disponibles, surpeuplement et logements sociaux**

On observe sur le territoire du QPV une majorité de logements intermédiaires (3 à 4 pièces) et une légère surreprésentation des grands logements (5 pièces ou plus). Cette structuration de l'offre de logement semble ne pas répondre aux besoins suggérés par la structure des ménages. Cette inadéquation entre offre et demande produit plusieurs effets : surpeuplement de logements, sous-occupation des logements, fracture du parcours résidentiel et potentiellement un taux d'effort plus important pour les ménages.

### 1.3.3. Des enjeux économiques

#### ➤ **Une surreprésentation de la pauvreté, malgré en léger recul**

Sur le territoire du QPV, 4 ménages sur 10 sont en situation de pauvreté (910 personnes), un niveau comparable avec ce qui est observé dans les QPV du Nord et sur l'ensemble des QPV de France métropolitaine. Cependant, ce niveau reste très au-delà des niveaux observés sur l'ensemble du territoire national (14 % de la population). Une tendance positive s'opère néanmoins avec une diminution de 3 points de pourcentage (44% en 2013 contre 41% en 2020).

#### ➤ **Le niveau de vie des habitants du QPV reste inférieur à celui du territoire intercommunal**

Aucune dynamique n'est à observer s'agissant de l'écart de niveau de vie entre la population du QPV et l'ensemble de la population de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (310 € en 2013 contre 308 € en 2020).

#### ➤ **Des dispositifs redistributifs pour compenser les faibles revenus des habitants**

Des dispositifs sont mis en œuvre pour lutter contre la pauvreté et ses effets. Ainsi, 4 habitants sur 10 sont couverts par les minimas sociaux, un chiffre en augmentation (+0,5%) sur la période 2016/2021. Il en est de même s'agissant de la couverture opérée par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), en fort développement (+12,3% entre 2020 et 2022) et ciblant particulièrement les populations jeunes (60% des moins de 18 ans en bénéficiant).

### 1.3.4. Composition sociale, parcours scolaire, études et emploi : des difficultés persistantes

#### ➤ **Lutte contre l'échec scolaire**

Sur le territoire du QPV, les niveaux de scolarisation des 15-24 ans et, en particulier des filles, reste très en deçà des niveaux nationaux et des niveaux observés dans les autres Quartiers prioritaires de la ville.

Seulement 46% des 15-24 ans sont scolarisés dans le QPV Centre-ville – Gambetta contre un peu plus de 66% sur l'ensemble du territoire métropolitain et 60% dans les

QPV de métropole. S'agissant des jeunes filles, ce niveau s'établit à 40,7% soit près de 10 points de moins que les jeunes garçons. Un indicateur particulièrement marquant si l'on considère qu'à l'échelle de la France métropolitaine, comme dans les autres QPV, les filles sont davantage scolarisées que les garçons (+4,7% pour la France et +4,5% pour les QPV).

➤ **Une prédominance de la filière professionnelle**

Les lycéens du quartier sont inscrits à 57% dans une filière professionnelle. Ce chiffre est en léger recul en comparaison des niveaux de 2015-2016 (62%). Malgré tout, il reste largement au-delà des niveaux observés en QPV à l'échelle du territoire national : 48% pour les QPV du Nord et 45 % pour l'ensemble de la France.

➤ **Une population faiblement diplômée**

Les niveaux de formation de la population de Caudry se situent en deçà des niveaux observés sur le territoire national et dans les autres QPV. Seulement 10 % de la population possède un niveau BAC+2 contre 17 % dans les QPV de France.

➤ **Un faible taux d'emploi et des inégalités socio-démographique face à l'emploi**

Le taux d'emploi des 15-64 ans s'établit à 38,5 % contre 47,3 % dans les QPV de France métropolitaine et 58,6 % en France. Le territoire du Nord est lui aussi structurellement en deçà des niveaux observés à l'échelle nationale. Un écart de l'ordre de 3 % est observé entre le niveau d'emploi des hommes et des femmes.

➤ **Un fort recul du nombre de demandeurs d'emplois**

Malgré un taux d'emploi inférieur au niveau national, on observe un recul significatif du nombre de demandeurs d'emplois.

Majoritairement composé de jeunes de moins de 26 ans (23,9 %), les demandeurs d'emplois sont en recul de 21 % entre 2016 et 2022.

➤ **Une sur-représentation des emplois précaires**

On observe sur le QPV une prédominance des emplois précaires (28 % des emplois sont qualifiés de précaires par l'INSEE contre 14 % sur l'ensemble du territoire national). De plus, cette surreprésentation des emplois précaires est en forte croissance sur les dernières années (+8 % entre 2011 et 2019). Ce phénomène semble s'expliquer par une dynamique « d'uberisation » de l'emploi avec une part importante des créations d'entreprises sous la forme d'auto-entrepreneuriat, très assujetti à l'instabilité et à l'incertitude.

➤ **La faible motorisation des ménages, une condition excluante du marché de l'emploi :**

La part des personnes possédant un permis de conduire est plus faible sur le territoire du QPV que sur le territoire national (65 % contre 74 %). Cette faible motorisation des habitants constitue un frein à l'insertion sur le marché de l'emploi. En parallèle, l'offre disponible en matière de transports en commun sur le territoire ne permet de contre-carrer.

**Indice de Développement des Territoires Compas pour le QPV Caudry- Centre-Ville – Gambetta**

Territoires	IDT		Evolution 2011/2019
	2011	2019	
QP Caudry - Centre Ville - Gambetta	-172	-236	-64
QP de France métropolitaine	-175	-183	-8
CA du Caudrésis et du Catésis	-108	-124	-16
Nord	-33	-34	-1
France métropolitaine		Référence	

Source : Insee, estimations démographiques 2011 , 2019 et FiloSoFi, 2012 et 2019.

## **1.4. Les grands enseignements du précédent contrat de ville**

### **1.4.1. Collaboration et implication des partenaires clés du contrat de ville**

Les partenaires signataires du contrat de Ville de Caudry, en 2015 étaient :

- L'État
- Le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Le Conseil Départemental du Nord
- La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis
- La ville de Caudry
- La CAF du Nord
- L'ARS Nord – Pas-de-Calais
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Pôle Emploi
- La CPAM du Hainaut
- L'Éducation Nationale – l'Académie de Lille
- Le Procureur de la République de Cambrai
- Les Bailleurs : Partenord Habitat, Promocil, SIA Habitat

### **1.4.2. Rappel de la méthodologie évaluative employée**

#### **➤ Les buts de l'évaluation :**

L'évaluation d'une politique publique consiste en la « production d'un jugement de valeur »<sup>2</sup>. Elle vise à mesurer les effets de l'action mise en œuvre.

La Charte française de l'évaluation des politiques publiques précise, dans son préambule, que « l'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts »<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Définition tirée du « Rapport Viveret » au Premier Ministre ; cf. Patrick Viveret « *L'évaluation des politiques et des actions publiques* », Documentation française, Paris, 1989

<sup>3</sup> Cf. la Charte française de l'évaluation des politiques publiques et de l'action publique.

Le Guide de l'évaluation élaboré pour Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), dispositif qui a précédé le contrat de Ville 2015-2020 préconise une évaluation continue du contrat et une prise en compte de deux exigences :

- Une évaluation qui se réfère à la fois aux grands objectifs nationaux de la Politique de la Ville et à ceux des projets locaux.
- Une évaluation qui tienne compte des spécificités de la structure des contrats.

Les questions évaluatives renvoient à différents registres d'évaluation qui permettent chacun d'interroger la politique publique sous différents aspects. Le questionnement évaluatif explicite habituellement deux ou trois des sept registres d'évaluation suivants :

- **l'efficience**, qui cherche à établir, puis à apprécier le rapport coût-efficacité, au regard des enjeux et des finalités de la politique de la ville,
- **la pertinence** des objectifs et des actions par rapport aux besoins et aux enjeux territoriaux révélés par le diagnostic initial
- **l'effectivité**, c'est-à-dire le degré de mise en œuvre des réalisations annoncées
- **la faisabilité** (en amont), ou **l'analyse des conditions de mises en œuvre** (en aval), qui vise à comprendre pourquoi les résultats sont atteints ou non (facteurs de succès et obstacles)
- **l'attractivité**, qui vise à expliciter l'utilité sociale des actions engagées, autrement dit l'intérêt de ces actions pour les divers acteurs concernés (usagers, opérateurs, financeurs, décideurs, etc.)
- **l'efficacité**, qui vise à identifier si les résultats attendus sont ou non atteints,
- **l'identification des impacts**, qui consiste à apprécier les changements structurels, ainsi que les changements induits dans les pratiques sociales ou institutionnelles.
- **La cohérence** entre les orientations stratégiques du Contrat et les finalités de la politique de cohésion sociale.

Une série de questions évaluatives a donc été définie dans le but d'évaluer la mise en œuvre de la politique de la Ville sur le territoire – le programme d'actions en lui-même et le contrat par rapport aux objectifs de la politique de cohésion sociale.

## **Le Contrat de Ville 2015-2020 : quelques actions « Phare »**

- Atelier Santé Ville – Ville de Caudry
- COPMED – Association Prim'Toit
- Destin'Action Emploi – le GAP
- Redynamisation du Quartier Prioritaire : embellissement et sécurisation de la rue Gambetta... – Ville de Caudry
- Sportez-vous bien – Avenir Jeunes
- Programme de Réussite Éducative – Ville de Caudry
- Service, Accès aux droits... Tous égaux ? – C.I.D.F.F.
- Covid : comment faire face aux souffrances ? – Seniors Actifs
- Petites Villes de Demain – Ville de Caudry

### **1.4.3. Gouvernance, pilotage et moyens humains : une insuffisance des moyens opérationnels déployés quant aux enjeux adressés.**

L'EPCI a, par délégation, transféré la compétence Politique de la ville à la commune de Caudry. Cette dernière a donc assumé le rôle de pilote du contrat de ville. Le pilotage opérationnel était assuré par le Service Cohésion Sociale de la ville de Caudry, sans articulation avec les services de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

#### ➤ [Synthèse sur la gouvernance : évaluation du Contrat de Ville 2015-2020 :](#)

Les partenaires signataires du contrat de Ville ont collaboré activement à la réussite de ce contrat, tant par leurs conseils, leurs expertises, leurs analyses des projets déposés et réalisés par les différents porteurs de projets. Le rôle et la disponibilité des services de l'Etat, leur présence sur le terrain au cœur des quartiers, les nombreuses relations avec les acteurs locaux, le pilote du contrat de Ville et les élus de la collectivité ont été des éléments déterminants de la bonne marche de cette collaboration.

#### **Indicateurs socle**

I1. Nombre de comités de pilotage par an (moyenne) : 1

I2. Nombre de comités technique par an (moyenne) : 1

I3. Nombre de groupes de travail thématiques par an (moyenne) : 3

L'ingénierie du contrat de ville est portée par la commune, à raison de 0,4 ETP sur le poste de directeur de la Cohésion Sociale. Il est en charge de mener les diagnostics, le suivi et l'évaluation des projets déposés, la recherche de financements supplémentaires, d'accompagner les porteurs de projets.

Il programme les différents comités de pilotage, comités techniques, élabore les diagnostics avec les porteurs de projets, les partenaires institutionnels, toujours en collaboration avec son élu de référence (adjoint à la Cohésion Sociale) et M. le Maire de la ville de Caudry.

Le temps dédié à ce pilotage semble suffisant, à l'échelle d'une année. Par contre, entre le lancement de l'appel à projet (souvent fin septembre-début octobre) et la validation des actions retenues par les partenaires (février-mars), le pilotage du contrat de Ville monopolise quasiment l'intégralité du temps de l'agent. Le reste de l'année est consacré au suivi des projets (différents comités de pilotage et comités de suivi des actions).

Pour une meilleure élaboration des enjeux du contrat de Ville, pour un suivi plus efficace et plus pertinent des projets, il serait nécessaire d'augmenter sensiblement la part dédiée au pilotage du contrat de ville (la passer à 0,6 ETP par exemple).

#### **Indicateurs socle**

I4. Nombre d'ETP dédiés à l'ingénierie du contrat de ville : 0,4 ETP

I5. Ratio ETP ingénierie / Population en QPV : 1 pour 5750 habitants

#### **1.4.4. Animation du contrat de ville : un pilotage limité et insuffisant à la mobilisation pérenne de l'ensemble des parties prenantes.**

Malgré le temps limité consacré au pilotage du contrat de Ville, des initiatives ont été prises pour renforcer la cohésion sociale et la concertation entre les partenaires. En 2015, des journées de la cohésion sociale ont été organisées au lancement du contrat de Ville, permettant aux partenaires de travailler de concert sur les enjeux des différents piliers. Les porteurs se sont fortement impliqués dans ces groupes de travail, et avec l'appui technique et méthodologique des financeurs, ils ont pu formaliser et déposer de nombreux dossiers.

➤ [Synthèse sur l'animation : évaluation du Contrat de Ville 2015-2020 :](#)

En 2019, à l'occasion de la rénovation du contrat de Ville, de nouveaux enjeux ont été identifiés jusque 2022, tels que le renforcement des actions de parentalité, la mobilité et l'emploi, en particulier des jeunes, l'accès au dispositif Emplois Francs, l'accès aux soins de proximité et la prévention de la délinquance.

Suite à ces recommandations, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été relancé fin 2019, favorisant la coordination des acteurs sociaux et la mise en place d'actions communes dans les quartiers prioritaires.

Là encore, afin d'être en capacité d'organiser des rencontres thématiques entre les différents partenaires, il convient de considérer à la hausse le temps d'intervention du coordinateur.

En conclusion, le contrat de ville de Caudry a présenté des points forts indéniables, notamment un pilotage efficace entre l'État et la Ville, une forte implication des partenaires financiers, ainsi qu'une grande motivation des porteurs de projets. Les priorités et les enjeux définis dès le démarrage du contrat ont permis d'orienter les actions de manière cohérente.

Cependant, des limites subsistent, telles que l'engagement des porteurs de projet à l'issue de la durée du contrat, le non-renouvellement de certains projets en raison de la diminution des crédits de la politique de la ville au fil des années, et le manque de souplesse dans la validation de certains projets. Pour surmonter ces défis, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les différents acteurs et de trouver des solutions flexibles pour garantir la continuité et l'efficacité des actions menées dans les quartiers prioritaires de Caudry.

Suite à ces préconisations, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été relancé fin 2019. Les acteurs sociaux et de terrain intervenant au sein du QPV se sont également réunis en comité technique régulier, afin de partager leurs diagnostics, de coordonner leurs actions et de proposer la mise en place d'actions communes

➤ [Synthèse sur la gouvernance :](#)

**Les points forts :**

- Un pilotage État/Ville efficace et pertinent
- Très grande implication des partenaires financiers
- Des porteurs de projets impliqués et volontaires
- Des priorités et des enjeux bien définis au démarrage du contrat
- L'engagement des porteurs de projet sur la durée du contrat de Ville

**Les limites :**

- Le non-renouvellement de certains projets, faute aux crédits de la PV qui diminuent sur les années suivantes
- Le manque de souplesse, parfois, pour valider certains projets déposés

**Les perspectives :**

- Améliorer l'animation du contrat de Ville
- Organiser davantage de rencontre entre les porteurs de projets et les partenaires financiers
- « Récompenser » les meilleurs projets

#### **1.4.5. Rappel des axes privilégiés dans le contrat de ville 2015-2020**

Le contrat de ville s'articulait autour de 3 piliers rassemblant des thématiques :

- Cohésion sociale
  - Santé
  - Accès à la culture et au sport
  - Réussite éducative
  - Citoyenneté et valeurs de la république
- Cadre de vie et renouvellement urbain
  - Gestion urbaine de proximité
  - OPAH-RU
  - Prévention de la délinquance
- Développement économique et emploi

Le précédent Contrat de ville a priorisé le pilier de la cohésion sociale, qui catalyse la majorité des actions et plus des 2/3 des crédits alloués. La ville de Caudry concentrait en particulier ses efforts sur des initiatives telles que l'Atelier Santé Ville et le Programme de Réussite Éducative, reflétant ainsi une constance des crédits alloués à ce pilier, renforcée en réponse à la crise sanitaire.

Concernant le cadre de vie, les actions étaient initialement axées sur la fin de l'opération OPAH-RU en 2015 et des mesures de prévention de la délinquance via le FIPD, avec une évolution marquée au fil du temps, notamment des actions conjointes avec la ville de Cambrai. A noter qu'aucune opération de rénovation urbaine n'a été opérée sur le contrat de ville 2015-2022, l'OPAH-ANRU s'étant achevée en 2013).

La collectivité a cependant porté avec la Région un Fonds de Travaux Urbain visant à l'amélioration du cadre de vie, par la réalisation de travaux, la réfection de la chaussée et à la sécurisation de la rue Gambetta par exemple.

En revanche, les initiatives liées au développement économique et à l'emploi n'ont pas représenté une part significative des crédits alloués. Le développement économique et l'emploi ont ainsi principalement reposé sur des dispositifs de droit commun : agence Pôle Emploi sur le territoire communal, présence d'une antenne de la Mission Locale au sein du quartier et de l'Office Municipal du Commerce qui œuvre au développement économique de la ville de Caudry, et en particulier de son centre-ville...

Ainsi, les priorités du contrat de Ville se sont concentrées principalement sur l'éducation, la santé, le lien social et le développement des actions culturelles et sportives, avec une attention particulière portée à la jeunesse et à son accompagnement dans divers domaines éducatifs, citoyens et de santé préventive.

#### **1.4.6. Mobilisation du droit commun : un relais de la politique de la ville**

Le contrat de ville de Caudry a connu plusieurs temps forts annuels, réunissant les dispositifs de droit commun pour établir une programmation d'actions. Cette coordination permet une meilleure articulation des financements et des actions, ainsi que des dispositifs entre eux. Certains projets ont été rejetés lors des comités d'instruction pour être réorientés vers des dispositifs de droit commun. Parmi les interventions notables, on compte le dispositif Emploi Francs de Pôle Emploi, la création d'une Maison des Parents par le Département, la rénovation de certaines zones du quartier prioritaire par la collectivité, et la mise en place de divers postes et permanences financés par des partenaires tels que l'ARS, la CAF et la CPAM. Certaines actions ont été pérennisées grâce à un financement sur le droit commun,

avec le soutien des acteurs associés au contrat de ville, qui ont repris des projets sur leurs propres fonds ou ont participé au relais financier des actions.

En conclusion, le contrat de ville de Caudry a bénéficié d'une forte mobilisation du droit commun, tant sur la ville que sur le quartier prioritaire, favorisant des échanges renforcés et une bonne articulation entre les différents dispositifs. Cette mobilisation permet la pérennisation de certaines actions.

Cependant, il est parfois difficile de mobiliser davantage le droit commun, avec une absence de diffusion d'actions en dehors du territoire et peu d'initiatives provenant d'autres territoires. Malgré ces défis, la collaboration étroite entre les acteurs locaux et les partenaires associés au contrat de ville est probante et demeure essentielle pour surmonter les obstacles et poursuivre les efforts visant à améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire de Caudry.

- [Synthèse sur la mobilisation du droit commun : évaluation du Contrat de Ville 2015-2020 :](#)

#### Les points forts

- Un droit commun déjà très présent sur la ville, et sur le quartier prioritaire
- Des échanges renforcés et une bonne articulation entre les différents dispositifs
- Un droit commun mobilisé pour pérenniser certaines actions

#### Les limites

- Parfois difficile de mobiliser davantage le droit commun
- Pas de diffusion d'action en dehors du territoire
- A l'inverse, peu d'actions venant d'autres territoires

#### Les perspectives

- Organiser des réunions, ou groupe de travail, afin de mobiliser spécifiquement le droit commun
- S'inspirer d'actions « phares » réalisées par d'autres contrats de ville

### [1.4.7. Les conseils citoyens : des instances dynamiques](#)

Le Conseil Citoyen du quartier prioritaire « Centre-ville – Gambetta » a été instauré en 2015 avec la participation de 16 membres, dont 10 issus de la population locale et 7 représentants les acteurs locaux.

Son démarrage s'est déroulé de façon satisfaisante, avec une réception positive et une compréhension claire de son rôle. Cependant, la dynamique du conseil a été

affectée par la crise sanitaire de 2020, entraînant une difficulté à mobiliser certains membres, et la perte d'activité de certains conseillers.

Actuellement, le conseil compte environ 7 à 8 membres, principalement issus du collège des acteurs locaux. Le renouvellement des membres est nécessaire, les conseillers encore présents exprimant leur désir d'arrêter ou de poursuivre dans une équipe renouvelée. Les conseillers citoyens représentent une diversité de profils, reflétant la composition du quartier.

Les Conseillers Citoyens de Caudry se sont principalement concentrés sur l'aménagement urbain du quartier prioritaire et sur la diffusion d'informations concernant les actions de la politique de la ville. Ils ont joué un rôle actif dans les instances d'animation et de pilotage du contrat de Ville, émettant des avis sur les décisions municipales, particulièrement en ce qui concerne le contrat de ville.

En outre, ils ont réalisé deux diagnostics en 2015 et 2017 et ont participé à trois actions spécifiques du contrat de ville, ainsi qu'à d'autres projets déposés par l'association Avenir Jeunes au fil des programmations. Leur engagement les a rendus bien identifiables et respectés par les autres habitants du quartier, certains conseillers s'impliquant même davantage dans d'autres associations au fil du temps.

En conclusion, les Conseillers Citoyens de Caudry ont démontré une connaissance approfondie du quartier prioritaire et de ses habitants, atout majeur pour l'implication des populations du QPV dans les décisions et actions de la politique de la ville. Leur capacité à proposer des initiatives et à réaliser des projets témoigne de leur engagement dynamique au service de leur communauté. De plus, en tant que relais des autres actions de la politique de la ville, ils contribuent à renforcer la cohésion sociale et territoriale du quartier. Cependant, des limites persistent, notamment en ce qui concerne la connaissance fine des problématiques sociétales à l'œuvre de ses habitants, ainsi que la capacité à proposer et réaliser des projets structurants sur le long terme (manque d'accompagnement technique, manque de formation à la conduite de projets). Ces aspects nécessitent une attention particulière pour garantir une représentation efficace et inclusive des intérêts et besoins de la population locale dans les processus décisionnels et d'action communautaire.

➤ [Synthèse sur les conseils citoyens : évaluation du Contrat de Ville 2015-2020](#)

#### Les points forts

- Connaissances du quartier prioritaire et de ses habitants
- Force de proposition
- Réalisation de projets
- Relais des autres actions de la politique de la ville

#### Les limites

- Durée d'engagement des conseillers citoyens
- Disponibilité des conseillers peut être fluctuante selon leurs situations professionnelles
- Besoin d'un accompagnement technique pour la tenue des réunions, la rédaction des comptes-rendus
- Besoin de formation ou d'accompagnement pour la conduite de projets
- Le Conseil Citoyen ne doit pas devenir une antichambre politique

#### Les perspectives

- Renouvellement du conseil citoyen tous les 3 à 5 ans maximum
- Au démarrage d'un conseil citoyen : formation sur les attendus, les moyens à leur disposition
- Faire porter le Conseil Citoyen par une association reconnue
- Mettre à leur disposition un agent administratif, garant de l'activité du conseil et de sa neutralité

#### [1.4.8. Stratégie de soutien à la vie associative : un tissu riche et diversifié, véritable support du projet](#)

En conclusion, le conseil citoyen a bien fonctionné. Il reflète une représentation fidèle des habitants et favorise une coopération solide entre associations. En outre l'accompagnement actif de la ville et de l'État a permis de renforcer la dynamique associative et de contribuer positivement aux projets portés par le contrat de ville.

Cependant, des limites subsistent, telles que le seuil minimum de subvention demandé, constituant un obstacle pour les petites associations, ainsi que la complexité parfois rencontrée lors du dépôt des dossiers de demande de subvention. Pour progresser, la mise en place de Comités de Pilotage Opérationnels (CPO) ou de subventions de soutien aux projets associatifs pourrait être envisagée, tout en encourageant une plus grande implication des associations dans la gouvernance et l'animation du Contrat de Ville, permettant ainsi de renforcer leur participation active dans le processus décisionnel et d'action communautaire.

- [Synthèse sur la vie associative : évaluation du Contrat de Ville 2015-2020 :](#)

#### Les points forts

- Un tissu associatif riche et diversifié
- Représentatif des habitants
- Une coopération forte entre certaines associations
- Accompagnement actif de la ville et de l'Etat

#### Les limites

- Demande minimum d'une subvention de 5000€ : un frein pour les petites associations
- Le dépôt d'un dossier parfois compliqué (CERFA, plateforme Dauphin)

#### Les perspectives

- Mise en place de CPO ou de subvention de soutien au projet associatif
- Une plus grande implication des associations dans la gouvernance et l'animation du CV

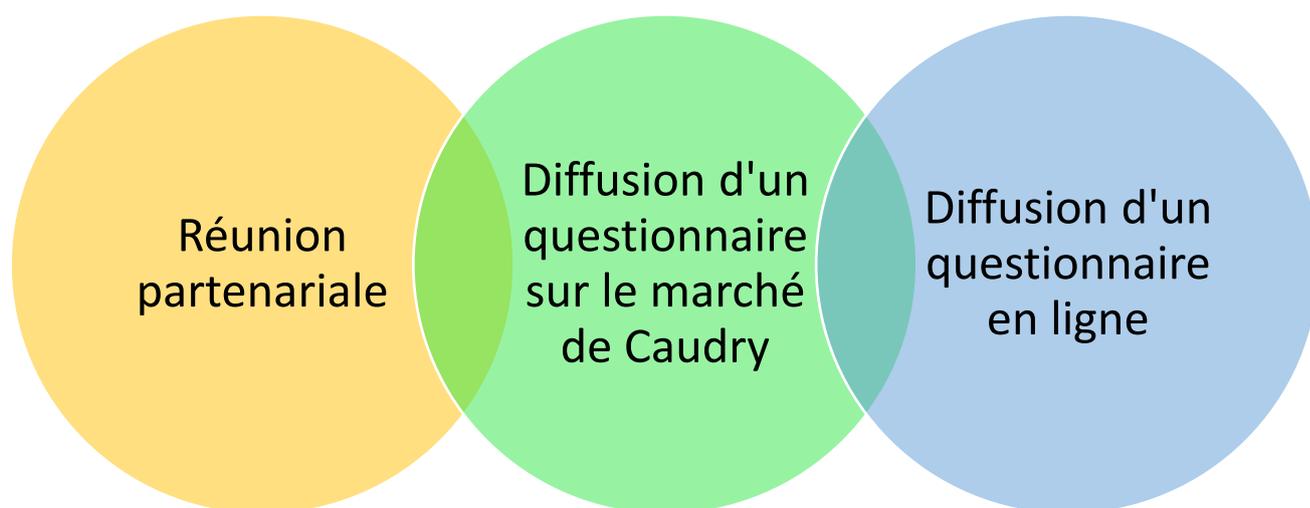
## 1.5. La conception concertée du contrat de ville 2024-2030

### 1.5.1. Mise en place de la démarche

La Commune de Caudry a entrepris la mise en œuvre d'une Consultation Citoyenne dans le cadre de la refonte du Contrat de Ville, conformément aux directives énoncées dans la note "Refonte de la politique de la ville dans le département du Nord – Quartiers 2030" du 03/07/2023, et à la circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains.

Une réunion inaugurale réunissant l'ensemble des partenaires du territoire s'est tenue le 29/09/2023 en Mairie de Caudry, axée sur les piliers de l'éducation et de la santé. Par la suite, en collaboration avec les partenaires locaux, la commune de Caudry a élaboré un questionnaire d'enquête adapté au contexte spécifique de la ville afin de sonder les habitants du quartier. Pour diffuser ce questionnaire, des représentants ont été présents sur le marché de Caudry les 17/10/2023 et 24/10/2023. Pour compléter et ouvrir la démarche, un sondage en ligne a été créé et promu via le site internet de la ville, accompagné de la distribution de flyers équipés d'un QR code pour faciliter l'accès aux personnes plus jeunes ou familières avec les nouvelles technologies.

La concertation s'est également tenue au sein de collectifs tels que le Conseil des Aînés et l'atelier parentalité organisée dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, ainsi que dans le cadre des activités menées par les associations locales « Avenirs Jeunes » et « Seniors Actifs ». Les détails de ces rencontres sont disponibles en annexe.



### 1.5.2. Analyse des résultats de la consultation

Près de 270 personnes ont répondu à l'enquête.

Le public ayant le plus répondu est celui dont la tranche d'âge correspond aux 63-75 ans (80 réponses, 29,9 %).

Ensuite vient en deuxième position les 35-49 ans avec 54 réponses (20,1 %), puis les 50-62 ans avec 40 réponses (14,9 %). Les 25-34 ans représentent 10,8 % des réponses exprimées avec 54 réponses. Les moins de 18 ans représentent quant à eux 9,3 % des personnes exprimées avec 25 réponses.

Enfin, les 18-24 ans et les plus de 75 ans ont, pour chaque catégorie, participé à cette consultation citoyenne en offrant 20 réponses ce qui équivaut pour chacun de ces groupes à 7,5 % de la totalité des réponses.

#### CHIFFRES CLES

Sur 268 réponses :

- 82 sont issus du quartier prioritaire
- 191 réponses ont été données par des femmes (71,3 %)

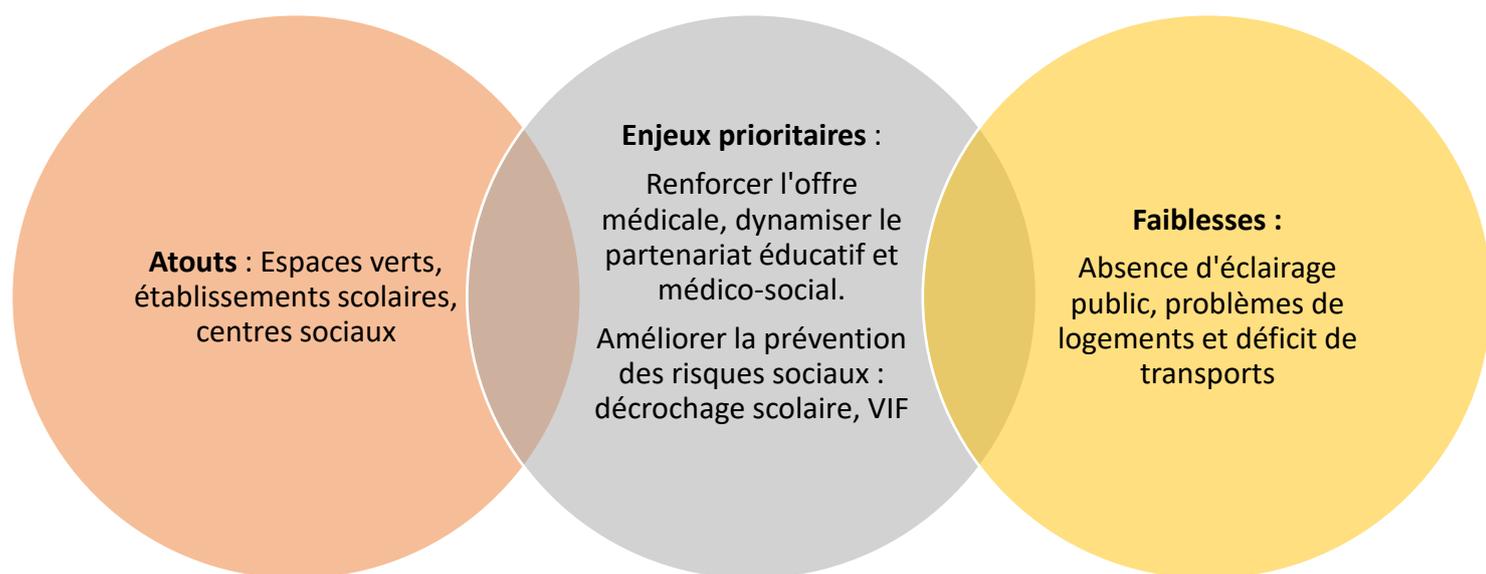
Cette consultation citoyenne fait ressortir que ce qui est le plus apprécié par les habitants des quartiers est la situation géographique, leur logement puis la solidarité, l'entraide entre voisins.

Ce qui est le moins apprécié est la délinquance, le sentiment d'insécurité et la circulation.

Les attentes portent principalement sur des actions en faveur de la sécurité et la citoyenneté, un projet d'aménagement et d'embellissement des quartiers et enfin des actions améliorant la santé et le bien-être.

### **1.5.3. Synthèse des éléments saillants des consultations et des commissions**

L'organisation de la consultation citoyenne et des commissions a permis d'enrichir le diagnostic et la priorisation des enjeux.



Un autre point fort du territoire réside dans son image dynamique, où de nombreuses activités culturelles et associatives sont proposées, accompagnées de relations fluides entre les élus et les habitants. Cependant, des défis persistent, notamment en termes de communication aux résidents sur les événements et les services disponibles, ainsi que sur la mobilité limitée et l'offre médicale insuffisante. Pour relever ces défis, des solutions telles que le développement de la mobilité douce, la lutte contre la vacance de logements et l'amélioration de la communication intra-communale sont préconisées.

Malgré la présence de quartiers rénovés et d'une forte implication bénévole, le territoire est confronté à des problèmes socio-économiques persistants, un sentiment d'insécurité croissant et une offre médicale insuffisante ou parfois inadéquate avec les besoins. Afin de favoriser le lien social et intergénérationnel, des initiatives visant à renforcer les actions communautaires, à promouvoir la coopération entre différentes tranches d'âge et à mobiliser davantage les ressources disponibles sont nécessaires. En outre, la crise sanitaire a exacerbé les défis liés à l'isolement, à la détresse socio-économique et à l'accès aux services numériques, exigeant ainsi des efforts supplémentaires pour soutenir la population dans ces domaines et pour revitaliser certains quartiers en difficulté.

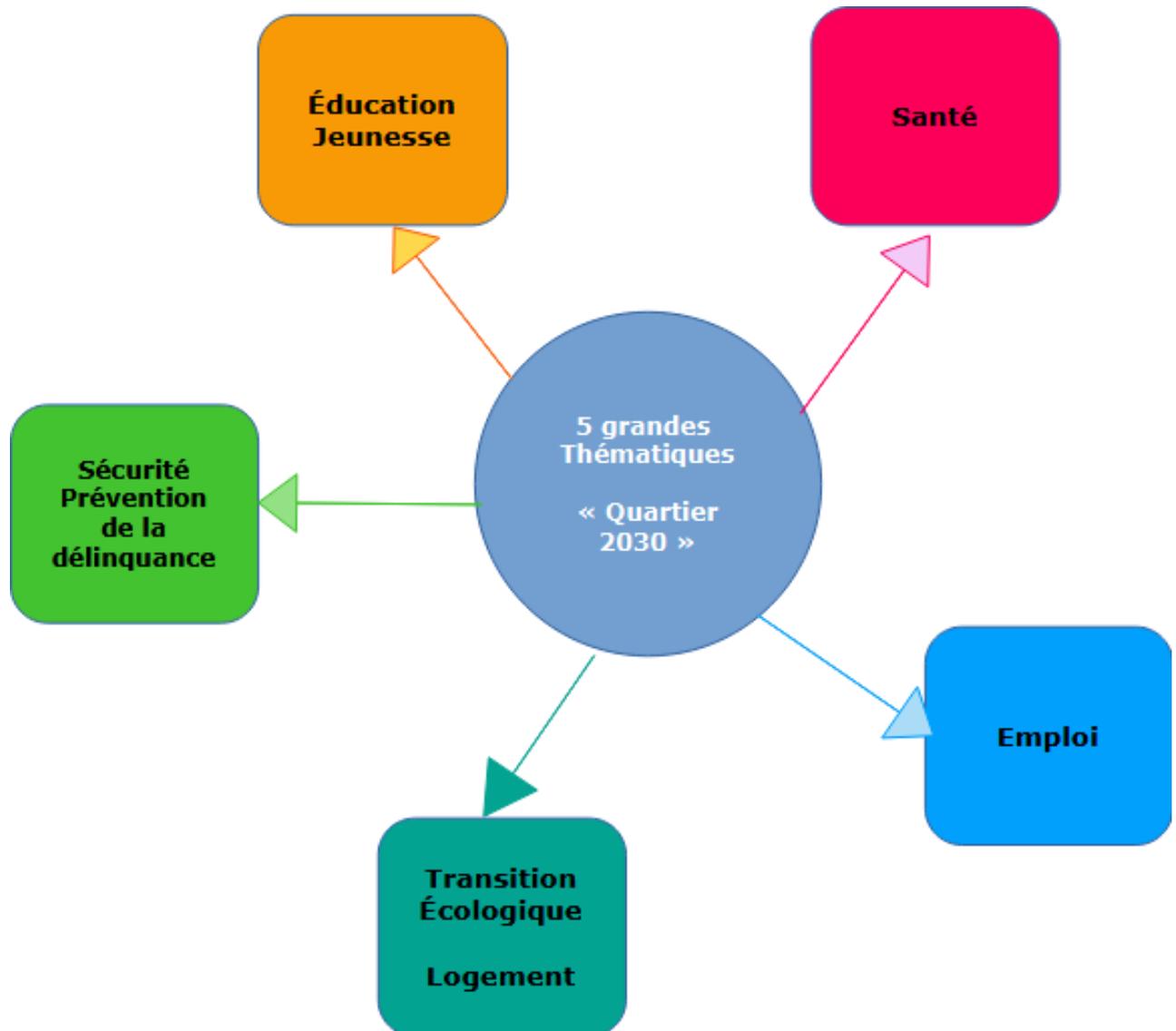
## **2° Un nouveau contrat de ville : quelles orientations ?**

### **2.1. Les grandes thématiques « Quartier 2030 »**

Le nouveau contrat de ville s'articule autour de 5 piliers :

- Éducation et jeunesse
- Santé
- Emploi
- Transition écologique
- Sécurité et prévention de la délinquance

Ces piliers sont détaillés par des axes destinés à synthétiser les missions et enjeux poursuivis par la collectivité.



## 2.2. L'éducation, la jeunesse et la santé

### 2.2.1. L'éducation et la jeunesse



#### LES DONNÉES CLÉS

- Des résultats aux évaluations nationales scolaires inquiétants, une augmentation des difficultés scolaires.
- 30 % de la population du QPV à moins de 25 ans
- Taux de scolarisation des 15-24 ans plus faible (46,2 %)
- Écart de taux de scolarisation entre filles et garçons : Filles = 40,7 % et Garçons = 50,6 %
- Sur-représentation en lycée professionnel
- Près de la moitié de la population sans diplôme
- Une population plus jeune (37 % de moins de 25 ans)
- Plus de la moitié des familles sont des familles monoparentales



#### LES ENJEUX ET OBJECTIFS

##### Axe 1 : Favoriser l'agir familial

*L'agir familial constitue un levier crucial pour lutter contre les inégalités, renforcer le soutien à la parentalité et améliorer l'accès aux droits. Cela nécessite de consolider les structures existantes, d'identifier les besoins spécifiques et de mieux coordonner les outils d'information et de communication pour garantir une participation active des familles à la vie sociale.*

##### Les objectifs généraux

- 1.1 – Lutter contre les inégalités
- 1.2 – Développer et harmoniser le soutien à la parentalité
- 1.3 – Renforcer l'information et sa diffusion sur le territoire

##### Les objectifs opérationnels

1. Proposer des solutions concrètes en termes d'accès aux droits
2. Renforcer l'existant
3. Meilleure utilisation, coordination et développement des outils d'information et de communication existants

##### Axe 2 Favoriser la réussite éducative pour tous

*Favoriser la réussite éducative pour tous implique de prioriser l'action éducative précoce, de permettre un échange concerté entre les acteurs autour de l'enfant et de lutter contre le décrochage scolaire. Cela nécessite de renforcer les articulations avec les dispositifs existants, de mettre en place un accompagnement individualisé pour chaque enfant et de renforcer la synergie autour de l'enfant et de sa famille.*

##### Les objectifs généraux

- 2.1 – Priorisation de l'action éducative précoce (dès la maternelle)
- 2.2 – Permettre un échange concerté entre les acteurs gravitant autour de l'enfant (notion de référence)
- 2.3 – Lutter contre le décrochage scolaire

##### Les objectifs opérationnels

1. Renforcer les articulations avec les dispositifs existants
2. Mettre en place un accompagnement individualisé et adapté pour chaque enfant
3. Renforcer la synergie autour de l'enfant et de sa famille

## 2.2.2. La santé



### LES DONNÉES CLÉS

- Plus de ménages sont couverts par l'AAH dans le QPV.
- 60 % des moins de 18 ans sont couverts par la C2S : cela représente 39 % des assurés du QPV.
- Constat d'un vieillissement avancé de la population.
- La problématique des addictions revient de façon récurrente
- Désertification médicale, tant en termes de généralistes que de spécialistes
- Un indice d'évolution des générations âgées élevé annonciateur d'une augmentation importante des populations âgées
- Une part importante de la population âgée de plus de 60 ans : 19%



### LES ENJEUX ET OBJECTIFS

#### Axe 1 : Assurer l'accès aux soins, à la prévention et aux droits en matière de santé

Pour répondre aux enjeux d'accès aux soins, de prévention et aux droits en matière de santé, il est nécessaire de faciliter l'accès à la santé et aux soins, de renforcer la prévention des risques psychosociaux et d'améliorer l'information et l'accès aux droits. Cela passe par la proposition de solutions concrètes de mobilité, le développement d'actions collectives de prévention et la promotion de la santé, ainsi que par le relais des campagnes nationales de prévention et d'information, avec la mise en place d'une référence de parcours en termes de santé.

#### Les objectifs généraux

- 3.1- Faciliter l'accès à la santé et aux soins
- 3.2 – Renforcer la prévention des risques psychosociaux
- 3.3 – Renforcer l'information, la prévention et l'accès aux droits

#### Les objectifs opérationnels

1. Proposer des solutions concrètes de mobilité
2. Développer et renforcer les actions collectives de prévention et de promotion de la santé, du bien-être et de l'estime de soi (démarche inter-partenaire)
3. Relayer les campagnes nationales de prévention et d'information. Mettre en place une référence de parcours en termes de santé

#### Axe 2 : Prioriser les interventions concernant la santé mentale

La priorisation des interventions concernant la santé mentale implique d'organiser des articulations autour des personnes en proie aux addictions, et de renforcer la prise en compte des personnes en détresse psychologique. Cela nécessite de construire ou développer des dispositifs permettant une meilleure prise en charge sur le territoire, ainsi que d'améliorer l'articulation de l'existant en développant des dispositifs ou des collectifs permettant une meilleure considération des personnes fragilisées.

#### Les objectifs généraux

- 4.1 – Organiser la coordination des dispositifs autour du suivi des personnes en proie aux addictions
- 4.2 – Renforcer la prise en compte des personnes en détresse psychologique

#### Les objectifs opérationnels

1. Construire et/ou développer des dispositifs permettant une meilleure prise en charge sur le territoire
2. Meilleure articulation de l'existant. Développement de dispositifs/collectifs permettant une meilleure considération des personnes fragilisées

## 2.3. L'emploi, la transition écologique et le logement

### 2.3.1. L'emploi



#### LES DONNÉES CLÉS

- Un taux d'emploi plus faible dans le quartier : 39 % des 15-64 ans du QPV contre 57 % dans CA2C.
- 28 % des actifs en emploi précaire.
- Les demandeurs d'emploi (au 31/12/2021) : 23,6 % de jeunes de moins de 26 ans.
- 65 % des actifs occupés du QPV se rendent au travail en véhicule motorisé.
- 2 fois moins de créations d'entreprises en comparaison des quartiers prioritaires de France métropolitaine
- Une prépondérance des auto-entreprises
- Présence de grands comptes sur le territoire (la SICOS, groupe l'Oréal ; Itaipizza (ex. Buitoni), Chrystal Plastic ...)
- Une faible mobilisation du droit commun



#### LES ENJEUX ET OBJECTIFS

##### Axe 1 : Renforcer les moyens d'accès à l'emploi

*Pour renforcer les moyens d'accès à l'emploi dans un quartier prioritaire de la ville, il est crucial de faciliter l'accès aux institutions, de saisir les opportunités locales d'emploi et de formation, ainsi que d'accompagner les personnes les plus fragiles vers l'emploi. Cela passe par une meilleure prise en compte de l'existant, une amélioration de la connaissance des passerelles entre l'éducation et l'entreprise, et le renforcement de la collaboration inter-partenaire dans le but d'une meilleure orientation des publics*

##### Les objectifs généraux

- 1.1 – Faciliter l'accès aux institutions
- 1.2 – Saisir les opportunités locales d'emploi et de formation
- 1.3 – Accompagner les personnes les plus fragiles vers l'emploi

##### Les objectifs opérationnels

- 1. Meilleure prise en compte de l'existant
- 2. Amélioration de la connaissance des passerelles éducation / entreprise
- 3. Renforcer la collaboration inter partenariale dans le but d'une meilleure orientation des publics
- 4. Assurer une présence physique en proximité des QPV dans une optique du « Aller vers » dans le cadre du réseau pour l'emploi et les acteurs locaux
- 5. Sur-mobiliser les services de droit commun en faveur des habitants du QPV en particulier les plus intensifs et ceux destinés aux publics les plus fragiles
- 6. Accroître la visibilité des opportunités d'emploi et de formation

##### Axe 2 : Renforcer la mobilité liée à l'emploi

*Pour renforcer la mobilité liée à l'emploi, il est essentiel d'améliorer les offres diverses de transport en commun et de consolider les moyens d'information et de communication. Cela implique d'accroître les moyens de transport disponibles et de renforcer les services existants pour garantir une meilleure accessibilité aux opportunités professionnelles.*

##### Les objectifs généraux

- 2.1 – Renforcer les moyens de transport en commun & les mobilités douces

##### Les objectifs opérationnels

- 1. Améliorer les offres diverses de transport en commun

- 2.2 – Consolider les moyens d'information et de communication
2. Renforcer l'existant (connaître les offres de covoiturage ou de location de voiture entre particulier & les promouvoir)
3. Faire connaître les aides à la mobilité des acteurs du réseau pour l'emploi

## 2.3.2. La transition écologique et le logement



### LES DONNÉES CLÉS

#### Enjeux et ambitions du PLH 2 :

- Un PLH 2 en cours d'élaboration, actuellement au stade de la conception d'un programme d'action.
- Livraison prévue du PLH 2 : décembre 2024

#### Les défis habitat du PLH 2 :

- Précarité énergétique du parc
- Une population vieillissante
- Une forte problématique d'insalubrité
- Des personnes sans domicile
- Difficultés d'accès au logement pour les jeunes ménages
- Forte précarité des ménages
- Résoudre l'inadéquation offre/demande du parc social
- Mettre fin à la sur-occupation et à la sous-occupation des logements en proposant un parcours résidentiel cohérent
- Une prépondérance de la voiture dans les modes de déplacement : 65 % des actifs occupés du QPV se rendent au travail en véhicule motorisé.



### LES ENJEUX ET OBJECTIFS

#### **Axe 1 : Améliorer l'habitat et le renouvellement urbain**

*Pour améliorer l'habitat et le renouvellement urbain, il est crucial de saisir les opportunités foncières pour changer profondément le visage du quartier, d'accompagner l'habitant dans la gestion de son habitat et de programmer ou rénover des équipements ou des activités. Cela passe par la continuité de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la proposition d'ateliers collectifs de sensibilisation et la promotion de l'amélioration énergétique et de l'isolation des bâtiments pour garantir un cadre de vie plus confortable et durable.*

#### **Les objectifs généraux**

- 1.1 – Saisir les opportunités foncières pour changer profondément le visage du quartier
- 1.2 – Accompagner l'habitant dans la gestion de son habitat et dans son parcours résidentiel
- 1.3 – Programmer ou rénover des équipements ou des activités

#### **Les objectifs opérationnels**

1. Continuité de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties
2. Proposer des ateliers collectifs de sensibilisation
3. Favoriser l'amélioration énergétique et l'isolation des bâtiments

## Axe 2 : Développer la mobilité douce

*Pour développer la mobilité douce, il est essentiel d'améliorer l'accès à la mobilité, de penser de nouvelles voies d'accès et d'impliquer les habitants. Cela implique de renforcer les moyens de communication et d'information concernant les transports en commun, de développer des voies d'accès sécurisées pour la ville de demain et de proposer des actions de sensibilisation aux dispositifs et actions existantes pour encourager l'adoption de modes de déplacement plus doux et durables.*

### Les objectifs généraux

- 2.1 – Améliorer l'accès à la mobilité
- 2.2 – Penser de nouvelles voies d'accès
- 2.3 – Implication des habitants

### Les objectifs opérationnels

- 1. Renforcer les moyens de communication et d'information concernant les transports en commun
- 2. Développer des voies d'accès sécurisées pour la ville de demain
- 3. Proposer des actions de sensibilisation aux dispositifs et actions existantes

## Axe 3 : Renforcer le cadre de vie

*Pour améliorer le cadre de vie du quartier prioritaire de la ville, il est primordial de mettre en place des actions pour d'embellissement de l'environnement, améliorer les espaces publics et favoriser la convivialité entre les habitants. Cela nécessite de réhabiliter les espaces urbains dégradés, de végétaliser les quartiers et de développer des équipements collectifs. De plus, il est important d'impliquer les résidents dans la prise de décision et de promouvoir une culture de respect de l'environnement et de civisme pour créer un cadre de vie agréable et inclusif pour tous.*

### Les objectifs généraux

- 3.1 – Renforcer la participation du citoyen à l'amélioration de son cadre de vie
- 3.2 – Poursuivre le développement d'espaces végétalisés communs
- 3.3 – Renforcer le développement des circuits courts

### Les objectifs opérationnels

- à3.1. Redynamiser le Conseil citoyen et les réunions de quartier
- 3.2. Travailler sur l'approbation et la tranquillité résidentielle en élaborant des espaces verts communs
- 3.3. Sensibiliser à la production et à la consommation locale
- 3.4. Renforcer l'accès aux jardins partagés

## 2.4. La sécurité et la prévention de la délinquance



### LES DONNÉES CLÉS

Délinquance ponctuelle : Atteintes aux biens et aux personnes.

Prédominance des violences intrafamiliales :

- 2100 interventions relatives aux violences intrafamiliales en 2022.
- 1995 faits relevés à l'accueil de la gendarmerie en 2023.
- 8,39 % du temps d'intervention des militaires à Caudry.
- 143 mineurs mis en cause en 2020, 118 en 2021, 98 en 2022, et 107 en 2023.
- 83 ivresses publiques manifestes en 2023.
- 279 alcoolisations recensées sur la voie publique en 2023.
  
- 154 arrestations liées aux stupéfiants en 2023.

Contexte d'addiction :

- 80 % de la délinquance résolue est liée à l'alcool sur le territoire.
- 154 arrestations liées aux stupéfiants en 2023.

Décrochage scolaire préoccupant :

- 25,6 % des jeunes de 18-24 ans scolarisés.
- Près de 35,1 % de la population de 15 ans et plus n'a pas de diplôme.
- 13,2 % de diplômés dans l'enseignement supérieur en 2019, contre 9,8 % en 2008.
- 13 familles recensées pratiquant l'enseignement à domicile en 2023.



### LES ENJEUX ET OBJECTIFS

#### Axe 1 : Travailler à une stratégie concertée d'intervention

*Pour travailler à une stratégie concertée d'intervention dans le quartier prioritaire, il est essentiel d'agir en coordination pour la prévention des addictions et la lutte contre les phénomènes de prostitution. Cela implique la mise en place de conditions de suivi et d'accompagnement partagées entre les institutions, favorisant ainsi une approche globale et cohérente. De plus, des actions collectives de prévention seront mises en place pour sensibiliser et informer la population sur les risques liés aux addictions et à la prostitution, renforçant ainsi l'efficacité des interventions menées dans le quartier.*

#### Les objectifs généraux

- 3.1 – Agir en coordination pour la prévention des addictions
- 3.2 – Lutte contre les phénomènes de prostitution

#### Les objectifs opérationnels

- 1. Mise en place de conditions de suivi et d'accompagnement partagées entre les institutions
- 2. Mise en place d'actions collectives de prévention

#### Axe 2 : Renforcer la citoyenneté

*Pour renforcer la citoyenneté dans le quartier prioritaire, plusieurs axes d'action sont envisagés. Tout d'abord, il est primordial de promouvoir l'engagement citoyen et la participation des habitants en redynamisant les dispositifs déjà existants. En parallèle, des actions ciblées seront mises en place pour renforcer la participation des plus jeunes à la vie citoyenne, favorisant ainsi leur implication dans les décisions qui les concernent. De plus, il est essentiel de créer des liens entre les différents dispositifs déjà en place, tels que les conseils des juniors, des jeunes et des aînées, ainsi que toutes autres institutions et associations, afin de favoriser une participation collective et intergénérationnelle à la vie citoyenne locale.*

### **Les objectifs généraux**

- 1.1 – Promouvoir l'engagement citoyen et la participation des habitants
- 1.2 – Renforcer la participation des plus jeunes à la vie citoyenne
- 1.3 – Renforcer les liens sociaux et intergénérationnels

### **Les objectifs opérationnels**

- 1. Redynamiser les dispositifs de participation des habitants
- 2. Mise en place de dispositifs et d'actions en lien avec la citoyenneté à destination des plus jeunes
- 3. Créer des liens entre les dispositifs déjà existants (conseil des juniors, conseil des jeunes, conseil des aînées) et toutes autres institutions et associations

## **Axe 3 : Renforcer les dispositifs de prévention de la délinquance**

*Pour renforcer les dispositifs de prévention de la délinquance dans le quartier prioritaire, une approche coordonnée et proactive est nécessaire. Dans cette optique, il est prévu de continuer et renforcer les dispositifs existants tels que le CLSPD, tout en renforçant les liens avec les institutions et les familles. Des actions spécifiques seront entreprises pour appuyer les initiatives de lutte contre le décrochage scolaire, accompagner la prévention de la délinquance des mineurs et soutenir la prévention des violences intrafamiliales ainsi que l'accompagnement des victimes. Il est également prévu de proposer des accompagnements individualisés et de renforcer les moyens dévolus aux forces de l'ordre, notamment en élargissant la vidéoprotection.*

### **Les objectifs généraux**

- 2.1 – Agir en coordination pour la prévention des comportements à risques
- 2.2 – Appuyer sur les initiatives de lutte contre le décrochage scolaire
- 2.3 – Accompagner la prévention de la délinquance des mineurs
- 2.4 – Soutenir la prévention des violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes

### **Les objectifs opérationnels**

- 1. Continuité et renforcement des dispositifs existants tel que le CLSPD
- 2. Renforcement des liens avec les institutions et les familles
- 3. Proposer des accompagnements individualisés
- 4. Renforcer les moyens dévolus aux forces de l'ordre et élargir la vidéo protection

## 3° Un nouveau contrat de ville : quelles ambitions pour réussir ?

### 3.1. L'articulation avec les dispositifs de droit commun

Les politiques sectorielles, telles que la santé, le développement économique, l'éducation, l'urbanisme, constituent le droit commun. Elles sont conçues pour s'appliquer uniformément sur l'ensemble d'un territoire, sans distinction entre les quartiers. Ces politiques publiques de droit commun relèvent des compétences de l'État ainsi que de tous les échelons des collectivités locales, à savoir la région, le département, l'intercommunalité et la commune. Le droit commun englobe non seulement les engagements financiers des politiques publiques, tels que les budgets, les dispositifs, les appels à projet, les subventions, mais aussi les ressources humaines, le matériel et les équipements publics alloués à un territoire.

En principe, le droit commun devrait être appliqué de manière équitable dans toutes les zones géographiques, mais dans la pratique, les quartiers prioritaires ou en difficulté en bénéficient moins.

C'est ce que soulignent les rapports GOULARD-PUPPONI (2011) et celui de la Cour des comptes intitulé "*La politique de la ville, une décennie de réformes*" (2012) qui mettent en lumière un phénomène troublant : les financements spécifiques ont tendance à se substituer au droit commun dans ces quartiers, au lieu de s'y ajouter en tant que complément et catalyseur. L'un des objectifs majeurs de la réforme consiste donc à restaurer l'effet catalyseur des financements spécifiques, en les considérant comme un ajout positif, et à stipuler dans le contrat de ville les ressources humaines et financières du droit commun qui seront allouées ou réallouées aux quartiers prioritaires.

L'articulation entre le droit des quartiers prioritaires de la ville et les dispositifs de droit commun revêt une importance capitale pour garantir une action publique cohérente et efficace. Selon la loi dite Lamy de 2014, la politique de la ville doit mobiliser en priorité les actions relevant des politiques publiques de droit commun, adaptées aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

Cependant, les évaluations des contrats de ville en 2022 ont révélé que ces politiques sectorielles sont souvent sous-utilisées dans ces quartiers, malgré leur applicabilité indiscutable. C'est pourquoi, la remobilisation du droit commun est essentielle pour agir sur le quartier prioritaire.

Ainsi, il est impératif d'expliquer aux partenaires publics et privés, ainsi qu'aux acteurs internes des organisations la nature et les objectifs de la politique de la ville. Cela favorise leur implication et leur investissement dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, il est nécessaire d'inciter les acteurs du droit commun à adopter une approche différenciée dans ces quartiers, compte tenu des défis sociaux et économiques qu'ils rencontrent. Cette approche doit être à la fois quantitative, en assurant un niveau d'intervention comparable au reste du territoire, et qualitative, en adaptant les modalités d'intervention aux besoins spécifiques des habitants.

Pour mobiliser efficacement les moyens du droit commun, il est recommandé de créer des espaces de dialogue partenariaux, favorisant l'émergence de projets adaptés et la mobilisation des financements. De plus, la politique de la ville peut servir de laboratoire pour tester des initiatives innovantes, qui, si elles s'avèrent fructueuses, peuvent être étendues à d'autres territoires et publics, enrichissant ainsi les politiques de droit commun dans leur ensemble.

*Par exemple*, des réflexions sur des thématiques telles que le vieillissement et la dimension intergénérationnelle, initiées dans les quartiers prioritaires, peuvent inspirer des politiques de droit commun plus larges, contribuant ainsi à une meilleure intégration sociale et économique des quartiers prioritaires dans la ville.

La liste détaillée des compétences de droit commun des différents partenaires de la politique de la ville est fournie en annexe de ce document (Source : *Évaluation du CV de Caudry – juin 2022*)

### **3.2. La participation des habitants renouvelée**

L'élaboration du nouveau contrat de ville, comme l'évaluation du précédent, a apporté une attention particulière aux dispositifs de participation des habitants.

En effet, l'élaboration et le suivi du contrat de ville doivent impérativement s'appuyer sur la participation active des habitants afin de garantir une démarche inclusive et représentative de leurs besoins et aspirations.

Cette participation se concrétise par l'implication des associations locales, qui jouent un rôle essentiel dans la représentation des différentes composantes de la population.

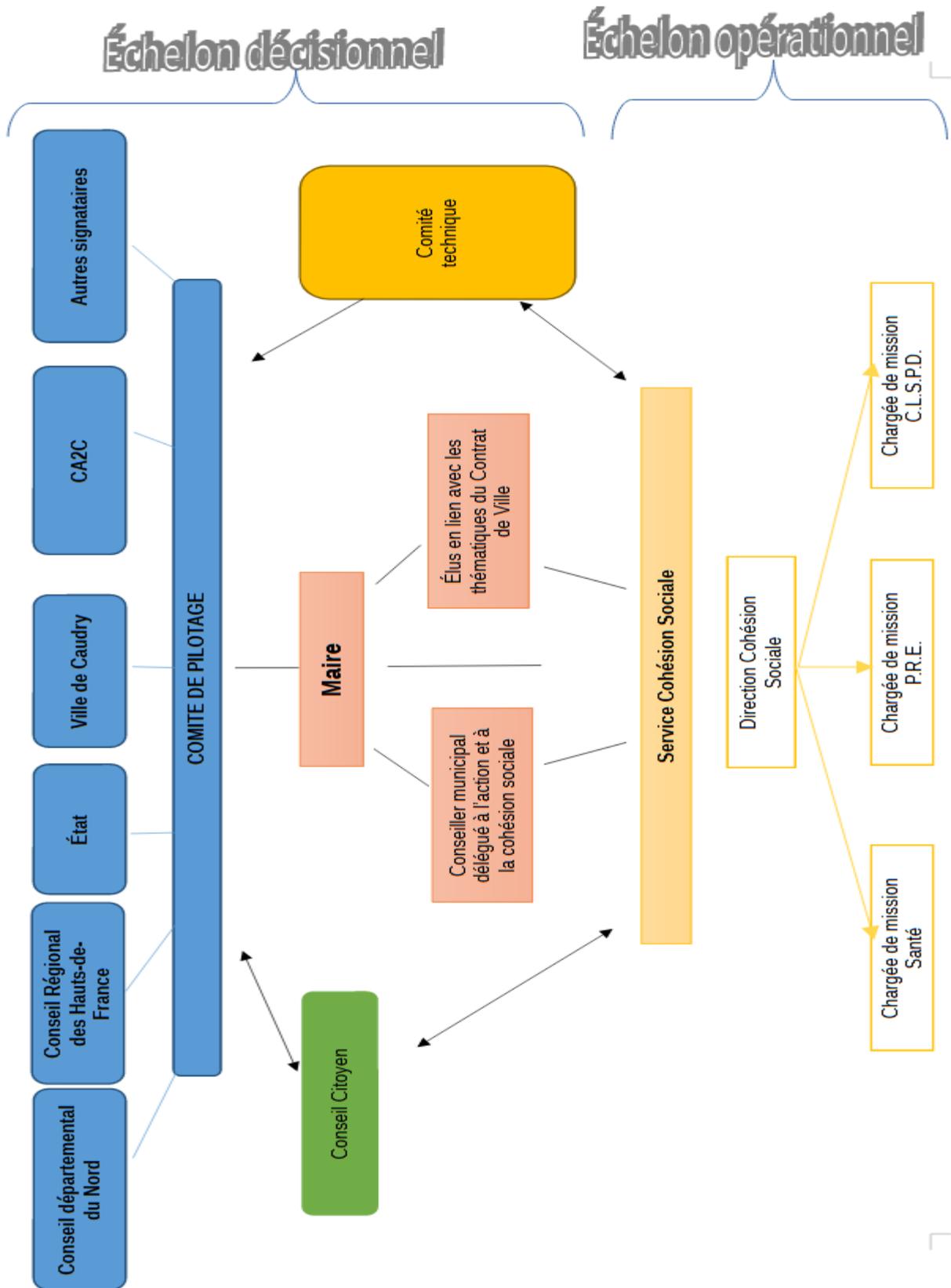
De plus, l'organisation de débats publics permet de recueillir les avis et les propositions des habitants de manière directe et transparente. Une communication efficace, déployée par l'ensemble des partenaires et via tous les canaux de communication disponibles est également cruciale pour toucher et engager l'ensemble des populations, en veillant à ce que personne ne soit exclu du processus décisionnel.

Par ailleurs, il est primordial de renouveler la confiance dans les dispositifs existants tels que le Programme de Réussite Éducative, les ateliers de mobilité cyclable, les conseils des aînés, les Conseils des enfants et des jeunes, les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les Conseils des Droits et Devoirs de la Location, ainsi que les réunions de quartiers.

Ces dispositifs, lorsqu'ils sont pleinement intégrés dans la démarche, permettent de créer des espaces de dialogue et de co-construction entre les habitants et les acteurs institutionnels, favorisant ainsi une approche concertée et adaptée aux besoins spécifiques des populations.

### 3.3. Le pilotage et la gouvernance

Instance	Composition	Missions	Fréquence des réunions
<b>Comité de pilotage</b>	<p><b>Les signataires et partenaires du contrat de ville ou leur représentant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances, le Sous-Préfet, les différents services de l'État : DDCCS, DDTM, DIRECCTE, DRAC, ARS, EN</li> <li>- Le Président du Conseil Régional</li> <li>- Le Président du Conseil Départemental</li> <li>- Le Président de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis</li> <li>- Le Maire de Caudry et les élus municipaux concernés</li> <li>- Pôle Emploi, la CAF, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, la CPAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit les objectifs et stratégies ;</li> <li>- Valide les diagnostics et évaluations</li> <li>- Veille à la cohérence de l'ensemble des projets et à leur articulation</li> <li>- Procède aux arbitrages politiques et financiers</li> </ul>	<p>Se réunit en phase d'élaboration, de suivi et d'évaluation du contrat</p> <p>1 rencontre par an</p>
<b>Comité technique thématique</b>	<p>Les groupes de travail thématiques rassemblent les services institutionnels concernés (services de l'État, de la Région, du Département, de la communauté de communes) et les élus du territoire ainsi que les partenaires des autres instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Éducation, Jeunesse et Santé</b> : comité technique du Contrat Local de Santé, CAF, partenaires locaux, partenaires de la réussite éducative, associations et partenaires locaux</li> <li>- <b>Sécurité / Prévention de la Délinquance</b> : partenaires du CLSPD</li> <li>- <b>Transition écologique, logement et emploi</b> : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Cambrésis Emploi, centres de formation, bailleurs sociaux, partenaires du P.R.U, la T.F.P.B.</li> </ul>	<p>Élabore le diagnostic territorial partagé</p> <p>Propose les actions</p> <p>Assure la cohérence des actions menées par les différents opérateurs</p> <p>Définit les indicateurs d'évaluation</p>	<p>Se réunit en phase d'élaboration du contrat et de suivi de ville</p>
<b>Conseil Citoyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège « <b>habitants</b> » : habitants du quartier prioritaire</li> <li>- Collège « <b>associations et acteurs locaux</b> » : associations et collectifs du quartier prioritaire et acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier, sans lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville.</li> </ul>	<p>Favoriser l'expression des habitants</p> <p>Permettre la reconnaissance dans le pilotage du contrat de ville</p> <p>Encourager et professionnaliser les initiatives citoyennes</p>	<p>Selon règlement intérieur</p>
<b>Comité de pilotage par action</b>	<p>Les partenaires de l'action et les financeurs</p>	<p>Procède au lancement de l'action</p> <p>Mobilise et informe le partenariat</p> <p>Etablit le suivi et le bilan</p>	<p>A minima au lancement de l'action et à la fin</p>
<b>Groupe d'appui technique</b>	<p>Groupe thématique ou général réunissant les porteurs de projets et la direction Cohésion Sociale de la Ville de Caudry</p>	<p>Diffuse les informations liées à la politique de la ville</p> <p>Coordonne les actions</p> <p>Appui technique</p>	<p>En fonction des besoins</p>



Outil n°2 : Tableau de Synthèse

### **3.4. L'évaluation :**

#### **3.4.1. Les objectifs de l'évaluation du contrat de ville**

L'évaluation d'une politique publique implique une analyse critique visant à juger de sa valeur et de son efficacité. Selon la Charte française de l'évaluation des politiques publiques, cette démarche vise à produire des connaissances sur les actions entreprises, notamment en ce qui concerne leurs effets. Elle a pour double objectif de permettre aux citoyens d'apprécier la valeur de ces actions et d'aider les décideurs à améliorer leur pertinence, leur efficacité, leur efficience, leur cohérence et leurs impacts.

Le Guide de l'évaluation élaboré pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), préconise une évaluation continue du contrat de ville, en tenant compte à la fois des objectifs nationaux de la Politique de la Ville et des spécificités locales. Il met en avant l'importance d'un questionnement évaluatif ciblé, qui doit se concentrer sur les aspects essentiels de la politique publique évaluée.

Cette évaluation continue du contrat de ville se concentre sur trois aspects principaux : les programmes d'actions, le contrat lui-même et les pratiques partenariales. Elle s'attache à rendre compte de la mise en œuvre et des effets tant du contrat que de ses actions, tout en évaluant les pratiques partenariales et organisationnelles induites.

#### **3.4.2. La méthode d'évaluation du Contrat de ville**

Les questions évaluatives se réfèrent à différents registres d'évaluation, permettant d'interroger la politique publique sous divers aspects. Ces registres incluent notamment l'efficience, la pertinence, l'effectivité, la faisabilité, l'attractivité, l'efficacité, la cohérence et l'identification des impacts.

Pour évaluer les programmes d'actions, il convient de mettre en place des indicateurs de réalisations et de résultats. Les indicateurs de réalisations permettent de vérifier si les actions programmées ont été réalisées et leur coût, tandis que les indicateurs de résultats permettent d'identifier les effets immédiats des actions entreprises. Cette évaluation doit être réalisée de manière régulière et donner lieu à un bilan quantitatif annuel.

Concernant l'évaluation du contrat de ville lui-même, des indicateurs d'effet sont utilisés pour mesurer les évolutions à moyen et long-termes. Ils permettent de comprendre dans quelle mesure les actions entreprises ont contribué à améliorer ou à dégrader la situation initiale.

Enfin, l'évaluation des pratiques partenariales et organisationnelles induites par le contrat de ville se fait à travers l'utilisation d'indicateurs d'impact. Ces indicateurs rendent compte de l'évolution des pratiques de collaboration et de gestion induites par le contrat de ville.

Les données utiles à l'évaluation seront issues des sources nationales (Insee, Caf, Compas...), les données quantitatives des sources locales (associations, institutions...) ainsi que les données de l'Analyse des Besoins Sociaux (CCAS...).

	Indicateurs	Méthodologie envisagée
Evaluation quantitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions / porteurs de projets</li> <li>- Nombre de participants par action</li> <li>- Assiduité</li> <li>- Coût de l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation annuelle</li> <li>- Mise en place d'un comité d'évaluation en 2026 (à mi-parcours)</li> </ul>
Evaluation qualitative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien avec les partenaires</li> <li>- Plus-value pour les habitants</li> <li>- Impact pour le territoire en termes de dynamique politique locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus group</li> <li>- Participation citoyenne</li> <li>- Questionnaires ciblés</li> </ul>

### **3.4.3. L'évaluation du droit commun, une démarche parallèle mais intégrée**

Il est également crucial d'intégrer à l'évaluation des dispositifs des quartiers prioritaires de la ville (QPV) l'évaluation d'indicateurs de déploiement et d'efficience des dispositifs de droit commun pour plusieurs raisons fondamentales. Tout d'abord, les quartiers prioritaires sont souvent confrontés à des défis socio-économiques complexes qui nécessitent une approche holistique et coordonnée de la part des politiques publiques. En évaluant les dispositifs de droit commun déployés dans ces quartiers, il devient possible de mesurer leur impact réel sur le terrain et de déterminer dans quelle mesure ils contribuent à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Ensuite, l'évaluation de ces dispositifs permet de s'assurer que les ressources allouées sont utilisées de manière efficiente et effective. En mesurant leur efficience, c'est-à-dire leur capacité à produire des résultats significatifs par rapport aux ressources investies, on peut identifier les pratiques les plus performantes et les partager à plus grande échelle. De cette manière, les fonds publics sont optimisés et les interventions sont mieux ciblées pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, l'intégration de l'évaluation des dispositifs de droit commun dans l'évaluation globale des quartiers prioritaires favorise une approche intégrée et cohérente de la politique de la ville. Elle permet de mieux articuler les actions menées par les différents acteurs institutionnels et de renforcer la coordination entre eux. En comprenant comment ces dispositifs interagissent avec les initiatives spécifiques aux QPV, il devient possible d'identifier les synergies potentielles et de promouvoir une approche plus collaborative et efficiente de la politique de la ville.

C'est ainsi que l'évaluation des dispositifs de droit commun dans les quartiers prioritaires se trouve essentielle pour garantir une utilisation optimale des ressources, une meilleure coordination des interventions et une réponse plus adaptée aux besoins des habitants.

#### Questions évaluatives :

##### **1. L'effectivité**

Le programme d'action sera évalué dans un premier temps au niveau de son effectivité, afin de savoir si les actions programmées ont bien été menées, et dans quelle mesure.

- *Quel est le degré de mise en œuvre des actions prévues ?*

##### **2. L'efficacité**

L'efficacité du programme d'actions sera ensuite évaluée ; il s'agit de voir si les actions menées ont atteint leurs objectifs.

- *Est-ce que les actions menées ont atteint les objectifs fixés ?*

##### **3. L'efficience**

Le contrat sera évalué dans un deuxième temps ; il s'agira de mettre en perspective les enjeux définis et les moyens déployés.

- *Quels sont les moyens déployés, sont-ils en adéquation avec les enjeux définis ?*

#### 4. **Évaluation des pratiques**

Enfin, les effets du contrat sur les pratiques partenariales seront recherchés.

- *Quels effets le contrat de ville a-t-il eu sur les pratiques partenariales (identification des impacts) ?*

Les résultats seront donc présentés en trois parties :

1. L'évaluation du programme d'actions (questions 1 et 2)
2. L'évaluation du contrat (question 3)
3. L'évaluation des pratiques (question 4)

La méthode et les outils :

##### **Partie 1 : l'évaluation des programmes d'actions**

Pour l'évaluation du programme d'actions, des indicateurs de réalisations et de résultats permettront de suivre les effets induits des actions.

- Les **indicateurs de réalisations** « *servent à vérifier si les actions programmées ont été ou non réalisées et pour quel coût* ». Chaque année, un bilan quantitatif sera effectué ; il donnera lieu à un tableau synthétique.
- Les **indicateurs de résultats** « *servent à identifier le produit immédiat d'une action ou d'une série d'actions. Ils se rapportent aux objectifs opérationnels visés et aux résultats attendus* ». Chaque action possède ses propres indicateurs de résultats, selon ses spécificités et ses objectifs. L'ensemble sera regroupé par thématique.

##### **Partie 2 : l'évaluation du contrat**

Afin d'évaluer le contrat en lui-même, des **indicateurs d'effet** ont été retenus ; ils « *mesurent des évolutions à moyen et long termes (...), ils permettent de voir en quoi les actions menées ont pu contribuer à une amélioration ou une dégradation de la situation initiale.* »

Il s'agira de mettre en relation les enjeux définis, les moyens déployés dans le cadre du Contrat de Ville, et les résultats des actions menées.

**Partie 3 : l'évaluation des pratiques**

Enfin, des **indicateurs d'impact** seront utilisés afin de rendre compte de l'évolution des pratiques partenariales et organisationnelles induites par le Contrat de Ville.

Les outils :

		2024	...	2030	TOTAL	part budget	part population impliquée
<b>Pilotage Ville</b>		€	€	€	€	%	-
<b>Éducation / Jeunesse</b>	Nombre d'actions Nombre de personnes concernées total : €					%	%
<b>Santé</b>	Nombre d'actions Nombre de personnes concernées total : €					%	%
<b>Emploi</b>	Nombre d'actions Nombre de personnes concernées total : €					%	%
<b>Transition écologique</b>	Nombre d'actions Nombre de personnes concernées total : €					%	%
<b>Sécurité / Prévention de la délinquance</b>	Nombre d'actions Nombre de personnes concernées total : €					%	%
<b>TOTAL</b>						100,00 %	100,00 %

*Outil n°1 : Tableau de Synthèse*

<b>THÉMATIQUE :</b>			
Priorité thématique dans laquelle les actions s'inscrivent	Nom de l'action et du porteur du projet – année :		
	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Résultats obtenus / effets induits

*Outil n°2 : Résultats par action*

<b><u>Enjeux</u></b>	<b><u>Moyens (humains – financier)</u></b>	<b><u>Résultats</u></b>	<b><u>Efficience</u></b>

Outil n°3 : Efficience



Par son cahier des charges, l'A.S.V. représente un moyen de développer des projets locaux de santé publique.

La ville de Caudry œuvre depuis 2009 pour la santé et pour la réduction des inégalités de santé de sa population.

L'atelier Santé ville permet la coordination de ces différentes actions et la mise en place d'un travail partenarial.

La Caf du Nord contribue à la Politique de la Ville, dans le Contrat Ville, en se référant aux quatre missions dont elle est porteuse :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

A ce titre :

- L'accès aux droits aux prestations légales fera l'objet d'une attention particulière,
- Sur la base des diagnostics partagés, les moyens financiers de droit commun de la Caf seront mobilisés pour accompagner les actions qui sont directement dans son champ de compétence,
- Les moyens d'expertise peuvent être mobilisés, soit pour une meilleure connaissance du territoire, soit pour soutenir le développement de projets,
- La Caf sera attentive aux démarches de développement local, en particulier en matière de petite enfance, de parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion.

La Caf est représentée dans l'instance de pilotage du Contrat Ville (Président(e) du Conseil d'Administration et Direction), et dans l'instance technique (collaborateur es qualité).

Lors de l'instruction des demandes de financement, la Caf apportera un avis oral sur les projets soutenus.

### **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD**

### **CAISSE DES DEPOTS**

Engagements détaillés au sein de la contribution

La Caisse primaire d'assurance maladie du Hainaut est un acteur local présent depuis 70 ans, et dont la mission est d'accompagner ses bénéficiaires dans la gestion de leur santé tout au long de leur vie.

Pour ce faire :

Elle dispose de prérogatives de droit public en matière :

- D'affiliation aux régimes de base, et, sous condition de ressources, à une couverture complémentaire,
- De prise en charge financière des frais de santé,
- De lutte contre la fraude aux prestations sociales.

### **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**

	<p>Elle contribue en outre à la bonne gestion du système de santé via :</p> <p>Sa politique de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion et prise en charge de vaccinations</li><li>• Actions de dépistage des cancers</li><li>• Bilans de santé complets et gratuits</li></ul> <p>Son accompagnement en santé au profit de malades chroniques (diabétiques, asthmatiques) et de certains patients hospitalisés (notamment les jeunes mamans après leur accouchement)</p> <p>Des relations régulières et structurées avec l'ensemble des professionnels et des établissements de santé exerçant dans sa circonscription.</p> <p>Pour l'accomplissement de ces différentes missions, la CPAM du HAINAUT, comme toutes les autres caisses d'assurance maladie est nécessairement en lien avec un grand nombre d'acteurs locaux.</p> <p>Mais, sur une circonscription si fortement précarisée, tant en matière sociale que sanitaire, <b>elle se doit de rechercher les synergies les plus efficaces en nouant, avec des acteurs engagés</b> (publics ou privés, institutionnels ou associatifs), <b>les partenariats de nature à favoriser l'accès de tous les bénéficiaires potentiels à leurs droits et aux soins</b> de qualité qui leur sont nécessaires.</p> <p>C'est dans cet esprit que la CPAM du HAINAUT souhaite s'inscrire comme acteur responsable dans la nouvelle politique de la ville, au bénéfice de l'ensemble des territoires éligibles au sein de sa circonscription.</p> <p>Priorités d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'accès aux droits, avec des démarches proactives et coordonnées visant la réduction du phénomène de non-recours,</li><li>- l'accès à la prévention et aux soins, en développant les stratégies d'accompagnement collectives et individualisées les plus pertinentes.</li></ul>
<b>FRANCE TRAVAIL</b>	Engagements détaillés au sein de la contribution -
<b>BAILLEURS SOCIAUX</b>	Engagements détaillés au sein de la contribution

## **Engagement de la Banque des territoires :**

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **D'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **De favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **De soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relatif aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- **De crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- **De fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- **De prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

## ENGAGEMENTS BPIFRANCE

*Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.*

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

**SOLUTIONS DE DROIT COMMUN :** Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

**PROGRAMMES SPECIFIQUES :** Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa<sup>4</sup>

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

**Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.**

<sup>4</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

## 4.2. Zoom sur la consultation citoyenne

Objet	Date	Lieu	Participants	Synthèse
Consultation citoyenne	21/09/2023 9h30	Espace multi activités	11 participants – 9 femmes 2 hommes (de 27 à 44 ans)	<p><b>Les atouts du territoire :</b> Présence d'espaces verts, de parcs / beaucoup de ressources possibles (communes, associations, institutions)</p> <p><b>Les faiblesses du territoire :</b> Absence d'éclairage public la nuit / problèmes de logement / déficit de transport</p> <p><b>Les enjeux prioritaires :</b> Médical : manque de médecins traitants et de certaines spécialités Mobilité : manque de moyens et d'informations sur les ressources disponibles Lutte contre les incivilités : dégradations matérielles... Logement : améliorer les relations bailleurs / locataires</p>
Commission Éducation / Santé Diagnostic local partagé	29/09/2023 9h30	Salle du Conseil Municipal	Elus, Avenir Jeunes, RASED, la Bouée des jeunes, services municipaux, libéraux,	<p><b>Les atouts du territoire :</b> Une offre éducative dense Education Nationale / Centre sociaux / Bouée des jeunes / Département... Une offre importante du parc locatif, avec une vigilance accrue sur la décence (police municipale / acteurs sociaux)</p> <p><b>Les faiblesses du territoire :</b> Une grande précarité des familles, une forte proportion de familles monoparentales, un faible taux d'emploi. Un manque de professionnels de santé, généralistes et spécialistes</p> <p><b>Les enjeux prioritaires :</b> Faire de la prévention des risques (décrochage scolaire, harcèlement, violences intrafamiliales...) une priorité : Développer des actions et outils communs pour mieux repérer les situations en fragilité. Focus sur la condition des familles monoparentales Dynamiser les partenariats éducatifs et médico-sociaux : en renforçant certaines instances ou, au besoin, en initiant de nouvelles (Veille éducative, C.D.D.F, C.R.I.S...) = renforcer la synergie</p>

				<p>Favoriser la consultation citoyenne : réunions de quartier ? Conseil citoyen ? mutualisation des moyens humains dans le « Aller vers »</p> <p>Améliorer la communication, meilleure lisibilité notamment sur l'offre de services présente sur le territoire communal et sur l'évènementiel</p>
Consultation citoyenne	21/09/2023 9h30	Espace multi activités	11 participants – 9 femmes 2 hommes (de 27 à 44 ans)	<p><b>Les atouts du territoire :</b> Présence d'espaces verts, de parcs / beaucoup de ressources possibles (communes, associations, institutions)</p> <p><b>Les faiblesses du territoire :</b> Absence d'éclairage public la nuit / problèmes de logement / déficit de transport</p> <p><b>Les enjeux prioritaires :</b></p> <p>Médical : manque de médecins traitants et de certaines spécialités</p> <p>Mobilité : manque de moyens et d'informations sur les ressources disponibles</p> <p>Lutte contre les incivilités : dégradations matérielles...</p> <p>Logement : améliorer les relations bailleurs / locataires</p>
Consultation citoyenne	24/10/2023 14h00	Salle de réunion CCAS	10 participants – 5 femmes / 5 hommes (57 à 74 ans)	<p><b>Les atouts du territoire :</b></p> <p>Une image dynamique de la ville où beaucoup de choses se passent.</p> <p>Des relations Elus / habitants faciles</p> <p>Présence de beaucoup d'associations</p> <p><b>Les faiblesses du territoire :</b></p> <p>L'information aux habitants : pas au courant de tout ce qui se passe à Caudry</p> <p>La mobilité : faiblesses de l'offre disponible</p> <p>Manque d'informations sur les ressources disponibles pour la population</p> <p>Une offre médicale insuffisante</p> <p><b>Les enjeux / solutions :</b></p> <p>Développer des solutions de mobilité douce</p> <p>Lutter contre la vacance de logements</p> <p>Améliorer la communication intra-communale</p>

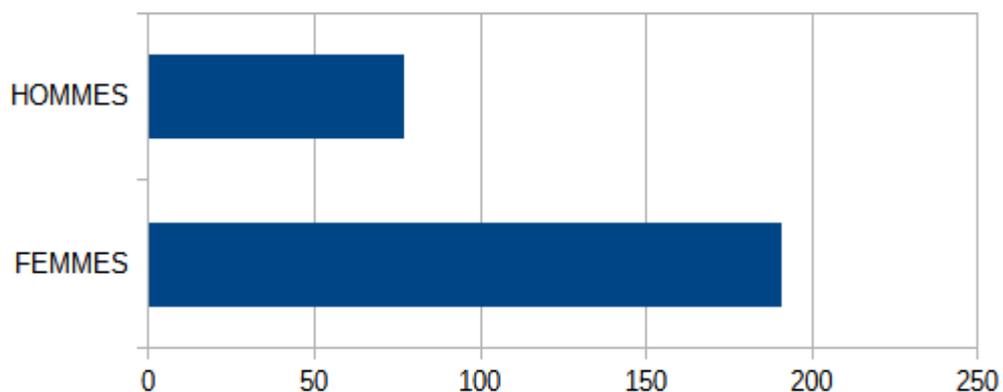
<p>Consultation citoyenne</p>	<p>18/10/2023 15h00</p>	<p>Espace Schweitzer</p>	<p>23 participants – 17 femmes / 6 hommes (de 57 à 83 ans)</p>	<p><b>Les atouts du territoire :</b>                  Beaucoup de propositions (loisirs, culture)                  Des quartiers rénovés mais pas tous !                  Un bénévolat toujours présent et actif</p> <p><b>Les faiblesses du territoire :</b>                  Une population en détresse socio-économique                  Un sentiment d'insécurité (augmentation des dégradations)                  Un manque d'offre médicale</p> <p><b>Les enjeux :</b>                  Projets lien social : développer des actions avec et pour les habitants (aménagement espaces urbains ou résidentiels pour lutter contre les dégradations...)                  Projets lien intergénérationnel : redonner du sens dans la relation aînés / Jeunesse, plutôt que les opposer</p>
<p>Consultation citoyenne</p>	<p>25/10/2023 9h00</p>	<p>Salle de réunion CCAS</p>	<p>6 participants – 5 femmes / 1 homme (55 à 69 ans)</p>	<p><b>Les atouts du territoire :</b>                  Beaucoup de ressources disponibles                  Une population en grand besoin d'aide                  Inquiétude sur la jeunesse                  L'accès au numérique : difficultés à mobiliser</p> <p><b>Les enjeux :</b>                  Proposer des actions pour mieux aider les parents dans ce monde (l'échec scolaire, les réseaux sociaux...)                  Proposer des actions en faveur de la jeunesse : Tutorat                  Embellir certains quartiers</p>

### Consultations individuelles :

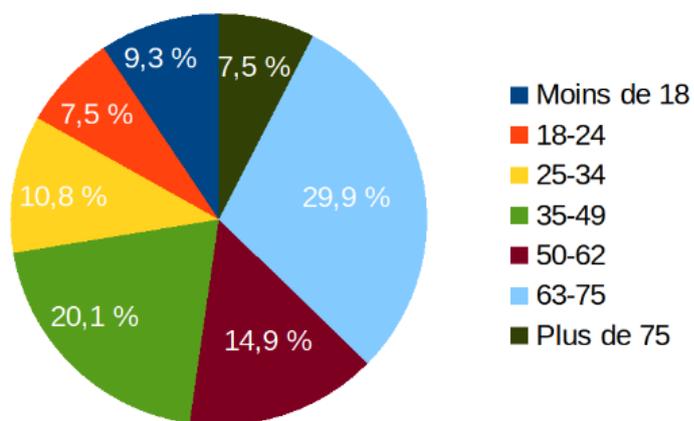
- Mise en ligne d'un questionnaire le 9/10/2023
- Rencontre habitants sur le marché les 20/10/2023 et 27/10/2023

### Analyse détaillée de la consultation :

#### Par sexe :



#### Par tranche d'âges :



**Par thèmes d'appréciation et actions souhaitées sur le territoire :**

**ANALYSE QUESTIONNAIRE « QUARTIERS 2030 »**

**Qu'appréciez-vous le plus dans votre quartier ?**

	Présence d'association	Solidarité / entraide entre voisins	Entreprises	Participation des habitants	Accès aux services publics	Jeunesse	Cadre de vie	Situation géographique	Logement	Accès aux sports, loisirs, cultures, loisirs	Accès aux soins	Transport en commun	Présence de commerces (café...)	La proximité (commerces, centre ville, transport, écoles...)	Les espaces vert	La tranquillité (calme, bien-être)	Accessibilité aux lieux publics (parcs...)	Foyer d'hébergement	Épicerie solidaire	Rien de positif
Nombre de réponses sur 268 questionnaires	60	87	9	19	53	20	89	139	116	85	29	52	2	4	5	7	5	1	1	7
Pourcentages	22,38 %	32,46 %	3,35 %	7,09 %	19,78 %	7,46 %	33,20 %	51,86 %	43,28 %	31,71 %	10,82 %	19,40 %	0,74 %	1,49 %	1,86 %	2,61 %	1,86 %	0,37 %	0,37 %	2,61 %

**Qu'appréciez-vous le moins dans votre quartier ?**

	Confort du logement	Isolation du logement	Cadre de vie	Délinquance	L'éducation	Transports en commun	Accès aux soins	Accès aux services publics	Accès aux sports, loisirs, cultures, loisirs	Accès au Numérique	La sécurité	Les incivilités (dégradations...)	La circulation	Le stationnement	La vitesse	Accès à l'emploi	Aménagement urbain (barres, tables...)	Le bruit (nuisances sonores...)	L'entretien de la ville (propreté, déjection canine, mauvaises herbes...)	Le voisinage	L'alcool	Rien de négatif
Nombre de réponses sur 268 questionnaires	24	60	32	135	32	30	60	21	16	22	124	3	10	9	13	2	2	18	6	7	4	21
Pourcentages	8,95 %	22,38 %	11,94 %	50,37 %	11,94 %	11,19 %	22,38 %	7,83 %	5,97 %	8,20 %	46,26 %	1,12 %	37,31 %	3,35 %	4,85 %	0,74 %	0,74 %	6,71 %	2,23 %	2,61 %	1,49 %	7,83 %

**Quelles actions concrètes souhaiteriez-vous voir se mettre en place prioritairement dans votre quartier ?**

	Développer la mobilité douce	Actions en faveur des parents	Actions de lutte contre la solitude et renforcement du lien social	Actions en faveur des enfants et des jeunes	Actions favorisant le vieillir-bien ensemble	Actions améliorant la santé et le bien-être (maison médicale, structure collective, transports vers les structures de soins...)	Actions en faveur de la sécurité et citoyenneté	Projet d'aménagement et embellissement du quartier (banc, table, lieu public, place de parking, espace jeu...)	Actions favorisant l'accès au numérique	Actions autour de la sécurisation routière (vitesse, passage piéton, ralentisseur...)	Action pour animer certains quartiers	Lutte contre les addictions	Actions autour d'insécurité (caméra de surveillance...)	Actions pour développer la présence de commerce	La gratuité des transports pour accéder aux lieux publics...	Actions autour de l'entretien de la ville (propreté, déjection canine...)	Actions favorisant la tranquillité	Aménagement urbain (barres, tables...)	Le bruit (nuisances sonores...)	L'entretien de la ville (propreté, déjection canine, mauvaises herbes...)	Le voisinage	L'alcool	Rien de négatif
Nombre de réponses sur 268 questionnaires	77	32	75	68	78	93	145	104	29	17	3	1	6	1	4	3	4	4	18	6	7	4	21
Pourcentages	28,73 %	11,94 %	27,98 %	25,37 %	29,10 %	34,70 %	54,10 %	38,80 %	10,82 %	6,34 %	1,11 %	0,37 %	2,23 %	0,37 %	1,49 %	1,11 %	1,49 %	6,71 %	2,23 %	2,61 %	1,49 %	7,83 %	

**Principales orientations des signataires**

<b>Principales politiques</b>	
<b>La Région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Formation professionnelle</li> <li>- Lycées</li> <li>- Orientation</li> <li>- Habitat, aménagement, cadre de vie</li> </ul>
<b>Le Département</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> <li>- Protection de l'enfance</li> <li>- Prévention spécialisée</li> <li>- PMI</li> <li>- Insertion</li> <li>- Autonomie et handicap</li> <li>- Collèges</li> <li>- Culture, lecture publique</li> </ul>
<b>L'EPCI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Gestion des déchets, propreté</li> <li>- Transports en commun</li> <li>- Habitat et urbanisme</li> </ul>
<b>La commune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Urbanisme</li> <li>- Action sociale de proximité</li> <li>- Gestion des écoles maternelles et élémentaires, périscolaire</li> <li>- Accueil de loisirs et accueils jeunes (ou parfois compétence EPCI)</li> <li>- Accueil du jeune enfant (ou parfois compétence EPCI)</li> </ul>
<b>Pôle emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des demandeurs d'emploi</li> <li>- Service aux entreprises et traitement des offres d'emploi</li> </ul>
<b>Mission locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement multidimensionnel des jeunes de 16 à 25 ans, et notamment sur le volet emploi</li> <li>- Décrochage scolaire en lien avec les MLDS</li> </ul>
<b>Education Nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Scolarité des enfants et des jeunes</li> <li>- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>- Préscolarisation des moins de 3 ans</li> </ul>
<b>La Caf</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément et financement des centres sociaux et des espaces de vie sociale</li> <li>- Financement des actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfant parent, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, médiation familiale, ...)</li> <li>- Financement de l'accueil du jeune enfant (multi-accueil, relais petite enfance, ...)</li> <li>- Financement des accueils de loisirs et des accueils jeunes</li> </ul>
<b>L'ARS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'offre de soins</li> <li>- Actions de réduction des inégalités de santé</li> <li>- Maison des adolescents</li> <li>- Contractualisation avec les établissements sociaux et médico-sociaux</li> </ul>
<b>Les bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitat</li> <li>- Actions de cohésion sociale</li> <li>- Actions d'insertion</li> <li>- Programmation dans le cadre de l'abattement TFPB</li> </ul>
<b>La CPAM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission Accompagnement Santé : accompagnement d'assurés pour faciliter l'accès aux droits et pour lutter contre le renoncement aux soins</li> </ul>
...	-

<sup>4</sup> Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

**SIGNATURES**

A Caudry, le

**Monsieur le Préfet de la Région  
Hauts-De-France**

**Monsieur le Président du Conseil  
Régional des Hauts-de-France**

Bertrand GAUME

Xavier BERTRAND

**Monsieur le Président du Conseil  
Département du Nord**

**Monsieur le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Caudrésis-Catésis**

Christian POIRET

Serge SIMEON

**Monsieur le Maire de la Ville  
de Caudry**

Frédéric BRICOUT

**Mme la Présidente du Conseil d'administration  
Caisse d'Allocations Familiales du Nord**

Véronique DELCOURT

**Monsieur le Directeur Régional de  
la Caisse des Dépôts et Consignations**

Olivier CAMAU

**Mme la Directrice Générale de la  
Caisse d'Allocations Familiales du Nord**

Audrey MATHON-DEBETENCOURT

**Monsieur le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé**

Hugo GILARDI

**Monsieur le Directeur Territorial de  
l'agence France Travail**

Frédéric DANEL

**Madame la Directrice de la Caisse  
Primaire d'Assurance Maladie**

Ghislaine LIEKENS

**Madame la Rectrice d'Académie**

Valérie CABUIL

**Mme la Procureure de la République  
de Cambrai**

Ingrid GORGEN

**Monsieur le Directeur Général de  
Partenord Sambre Avesnois Cambrésis**

Stéphane BOUBENNEC

**Monsieur le Directeur Général de  
Société Immobilière Grand Hainaut**

Pierre TONNEAU

**Monsieur le Directeur Général de  
Promocil**

Jean-Pierre CHOËL



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Région  
Hauts-de-France**



**GROUPE**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024__21
Objet :	Délibération 2024/21 portant signature du Nouveau Contrats de ville « Quartiers 2030 »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	059-200030633-20240319-2024__21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20240319-2024__21-DE-1-1_0.xml	text/xml	904 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024.21.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240319-2024__21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 09h48min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 09h48min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 09h48min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 09h48min55s	Reçu par le MI le 2024-03-22